



MINES D'OR WESDOME LTÉE

RAPPORT DE GESTION

**POUR LE TRIMESTRE ET LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2023**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION.....	1
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	1
VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE	1
PERFORMANCE POUR LE T3 DE 2023	2
VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES	6
PERSPECTIVES	6
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS TRIMESTRIELS.....	7
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU T3 DE 2023	8
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	8
PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	14
COMPLEXE EAGLE RIVER	14
COMPLEXE KIENA.....	18
LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	22
SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES.....	25
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	26
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	27
QUESTIONS COMPTABLES.....	36
RÈGLES DE PRÉSENTATION.....	36
ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES.....	36
PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ	39
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	40
RISQUES ET INCERTITUDES	40
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	40
RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES.....	41
INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES.....	41
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	41
FACTEURS DE RISQUE	42

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») est établi en date du 8 novembre 2023 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Mines d'Or Wesdome Ltée (« **Wesdome** », la « **Société** » ou « **nous** ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 et les notes annexes (« **états financiers** ») qui ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« **IAS** ») 34 *Information financière intermédiaire*, tel que l'autorisent les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »).

Tous les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion rend compte des informations disponibles le 8 novembre 2023.

Le présent document contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs. Consultez la mise en garde à la rubrique, « **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs** », du présent rapport de gestion.

Les abréviations suivantes sont utilisées pour décrire les périodes examinées dans le présent rapport de gestion :

Abréviation	Période	Abréviation	Période
T3 de 2023	<i>Du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023</i>	T3 de 2022	<i>Du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022</i>
T2 de 2023	<i>Du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023</i>	T2 de 2022	<i>Du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022</i>
T1 de 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023</i>	T1 de 2022	<i>Du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022</i>
T4 de 2022	<i>Du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022</i>	T4 de 2021	<i>Du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021</i>
CUM 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023</i>	CUM 2022	<i>Du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022</i>

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Wesdome utilise des mesures de performance non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion, car elle estime que ces mesures généralement reconnues du secteur fournissent une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. Ces mesures de performance non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans d'autres rapports et documents déposés de producteurs d'or. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni comme un substitut aux mesures de performance préparées conformément aux IFRS.

Les mesures de performance non conformes aux IFRS comprennent : le prix moyen réalisé de l'or vendu; les coûts décaissés par once d'or vendue; les coûts de production par tonne broyée; la marge de trésorerie; les coûts de maintien complets (« **CMC** »); la marge de trésorerie nette CMC; les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles et d'exploitation par action; le résultat net (ajusté) et le résultat net ajusté par action; le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAIIA** »).

Pour obtenir de plus amples renseignements et des rapprochements détaillés, veuillez consulter la rubrique, « **Mesures de performance non conformes aux IFRS** », du présent rapport de gestion.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

Wesdome est une société ouverte constituée sous le régime des lois de l'Ontario. Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **WDO** », de concert avec une inscription secondaire sur le marché OTCQX, sous le symbole « **WDOFF** ». Le siège social de la Société est situé au 220, rue Bay, bureau 1200, Toronto (Ontario) M5J 2W4.

L'exploitation minière responsable est au cœur de nos priorités. En témoigne l'importance que nous accordons à notre personnel, à la population et à l'environnement, autant d'éléments qui font partie intégrante de notre succès. Nous cherchons sans cesse à cerner et à éviter ou à limiter le plus possible les répercussions éventuelles de nos activités tout en veillant à engendrer de nouvelles retombées positives au moyen d'investissements et de



partenariats avec les parties prenantes, les communautés et les peuples autochtones. Nous sommes également persuadés que les buts et objectifs que nous nous fixons peuvent améliorer notre bilan au chapitre du développement durable et faire en sorte que nous nous portions garants de leur réalisation.

Wesdome est un producteur aurifère canadien qui exploite deux biens souterrains de haute qualité, la mine Eagle River et la mine Kiena, récemment mise en service, au Québec. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière réactive de cette plateforme d'exploitation et d'un pipeline d'exploration de friches industrielles et de terrains vierges de haute qualité pour devenir le prochain producteur aurifère intermédiaire du Canada. Le complexe Eagle River à Wawa, en Ontario, produit actuellement de l'or à un rythme allant de 80 000 à 90 000 onces par année. Le complexe Kiena à Val-d'Or, au Québec, qui a récemment redémarré ses activités, est une infrastructure d'extraction et de broyage entièrement autorisée. La mine Kiena devrait quant à elle produire entre 30 000 onces et 40 000 onces en 2023. Wesdome exécute des travaux d'exploration souterrains et en surface dans les secteurs de ses mines et, à l'échelle régionale, dans les complexes Eagle River et Kiena. Des renseignements financiers supplémentaires concernant Wesdome, y compris la notice annuelle de la Société, peuvent être consultés sur son site Web, www.wesdome.com, ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

PERFORMANCE POUR LE T3 DE 2023

Résultats opérationnels et financiers	Comparaison avec le T3 de 2022
Production aurifère de 27 760 onces	La production d'or a augmenté de 21 % comparativement à celle de 22 883 onces enregistrée au T3 de 2022, en raison principalement d'une teneur plus élevée au complexe Eagle River et d'une hausse du débit de 194 % au complexe Kiena. La production d'or s'est établie à 87 119 onces pour le CUM 2023, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à celle de 75 734 onces enregistrée pour le CUM 2022.
Coûts décaissés de 1 755 \$ (1 308 \$ US) par once d'or vendue¹.	Les coûts décaissés ¹ en dollars canadiens ont augmenté de 8 % par rapport au T3 de 2022, soit 1 628 \$ (1 247 \$ US) par once, en raison d'une augmentation de 6 % du total des charges d'exploitation minière et d'une diminution de 2 % du nombre d'onces vendues.
CMC de 2 711 \$ (2 021 \$ US) par once d'or vendue¹.	Les CMC ¹ en dollars canadiens par once ont augmenté de 22 % par rapport au T3 de 2022, soit 2 217 \$ (1 698 \$ US) par once, en raison de l'augmentation des coûts décaissés et d'une hausse des dépenses en immobilisations liées à Eagle River attribuable au remplacement d'infrastructures désuètes sur le site.
Marge de trésorerie de 22,2 millions de dollars¹.	La marge de trésorerie ¹ a augmenté de 31 % ou de 5,2 millions de dollars par rapport au T3 de 2022 en raison de la hausse du prix de l'or réalisé en dollars canadiens.
Flux de trésorerie d'exploitation de 45,1 millions de dollars ou 0,30 \$ par action¹.	Augmentation de 250 % ou 32,2 millions de dollars (12,9 millions de dollars ou 0,09 \$ par action ¹ au T3 de 2022) découlant de l'augmentation de la marge de trésorerie, de l'augmentation de 15,3 millions de dollars des entrées d'impôt et de la hausse de la trésorerie liée aux variations du fonds de roulement.
Flux de trésorerie disponibles de 10,7 millions de dollars ou 0,07 \$ par action¹.	Augmentation de 33,9 millions de dollars ((23,2) millions de dollars ou (0,16) \$ par action ¹ au T3 de 2022) des flux de trésorerie disponibles ¹ , découlant essentiellement de la hausse des flux de trésorerie d'exploitation.
Perte nette attribuable aux actionnaires de 3,2 millions de dollars ou (0,02) \$ par action.	Diminution de 0,7 million de dollars (3,9 millions de dollars ou (0,03) \$ par action au T3 de 2022) résultant principalement de l'augmentation des produits des activités ordinaires qui a découlé de la hausse du prix moyen réalisé ¹ et de l'augmentation des recouvrements d'impôt exigible.

Perte nette ajustée¹ attribuable aux actionnaires de 2,6 millions de dollars ou (0,02) \$ par action.	La perte nette ajustée ¹ a diminué de 0,6 million de dollars, après ajustement pour tenir compte de l'incidence après impôt de la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée.
---	--

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Indicateurs de production et mises à jour d'exploration	Performance
Complexe Eagle River	La production au T3 de 2023 a augmenté de 15 % par rapport au T3 de 2022 pour atteindre 20 391 onces, en raison d'une hausse de 16 % de la teneur du minerai traité, contrebalancée par une baisse de 1 % de la capacité; les teneurs plus élevées et le nombre inférieur de tonnes traitées s'expliquent en partie par le fait que les stocks de minerai de la fosse Mishi ont été entièrement épuisés au T1 de 2023 et n'ont donc pas contribué à la production du T3 de 2023. En 2022, Mishi avait contribué à la production à hauteur de 3 595 tonnes, d'une teneur de 2,82g/t. Des teneurs plus élevées ont également été obtenues dans la mine souterraine grâce à de bonnes performances dans les zones Falcon et 300, conformément aux attentes. Les travaux de maintenance annuels de deux semaines ont été menés à l'usine en juillet.
	- Les coûts décaissés de 1 442 \$ (1 075 \$ US) par once d'or vendue¹ pour le T3 de 2023 ont diminué de 2 % ou 31 \$ par rapport au T3 de 2022 en raison principalement d'une augmentation de 4 % du nombre d'onces vendues. - Les CMC de 2 467 \$ (1 839 \$ US) par once d'or vendue¹ pour le T3 de 2023 ont augmenté de 9 % ou 208 \$ par rapport au T3 de 2022 en raison d'une hausse des coûts décaissés et des dépenses liées aux infrastructures du site, partiellement contrebalancée par une augmentation de 4 % du nombre d'onces vendues.
	La marge de trésorerie nette CMC¹ générée a été de 2,1 millions de dollars pour le T3 de 2023 comparativement à (0,2) million de dollars pour le T3 de 2022, en raison surtout d'une hausse de 4 % du nombre d'onces vendues et d'un prix de l'or en dollars canadiens plus élevé, facteurs en partie contrebalancés par une hausse de 2 % du total des charges d'exploitation liées au site et par une augmentation de 50 % des dépenses liées aux infrastructures du site.
	Les récents forages d'exploration dans la diorite de la mine ont permis d'étendre la zone 300 Est jusqu'au niveau 1 600 m et restent ouverts en aval-pendage.
	Le forage a confirmé la continuité de la minéralisation en profondeur, ce qui suggère que de nombreuses autres zones parallèles similaires, telles que les zones 808, 811, 818, 711 et 7 Est, ont le même potentiel de continuité en profondeur et seront testées par les forages en cours.
	Les premiers travaux de forage d'exploration en surface et souterrains, entrepris en juillet 2023 pour tester les roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine, ont révélé des teneurs élevées à moins de 200 mètres de la surface, tandis que le premier trou souterrain à 750 mètres de profondeur a également recoupé une minéralisation similaire. Les résultats du premier forage en surface des roches volcaniques indiquent une teneur de 64,4 g/t Au sur une longueur de carotte de 0,4 m. Ces intersections suggèrent qu'une nouvelle minéralisation pourrait se trouver dans cette zone.
Kiena	- La production du T3 de 2023 s'est accrue de 41 % par rapport à celle du T3 de 2022 pour s'établir à 7 369 onces, en raison d'une augmentation de 194 % de la capacité, contrebalancée par une baisse de 52 % de la teneur du minerai traité; les teneurs inférieures obtenues jusqu'à présent en 2023 sont le résultat de l'extraction de minerai à plus faible teneur dans les zones Martin et S50 pour compléter la production limitée de Kiena Deep. - Le rapprochement positif s'est poursuivi au T3 de 2023, la zone A2 nouvellement mise en service (zone satellite parallèle à la zone A aux niveaux 118, 116 et 114 et située entièrement dans les schistes de l'éponte inférieure) y contribuant de manière significative. - L'aménagement de la rampe vers le niveau 129 s'est poursuivi au cours du T3 de 2023 et est toujours en avance sur le calendrier prévu, ce qui positionne la mine de manière à accroître la production d'or en 2024. Le forage de délimitation vers le niveau 129 a débuté au cours du trimestre à partir de la rampe, et les résultats préliminaires confirment la continuité, l'épaisseur et la teneur élevée de la zone A en profondeur, conformément au modèle de réserve du bloc.

	• Les coûts décaissés du T3 2023 se sont chiffrés à 2 585 \$ (1 927 \$ US) par once d'or vendue¹, en hausse de 32 %, ou 622 \$ par once, par rapport à ceux du T3 2022, en raison principalement d'une baisse de 15 % du nombre d'onces vendues et d'une hausse de 12 % du total des charges d'exploitation minière. • Les CMC de 3 359 \$ (2 504 \$ US) par once d'or vendue¹ ont augmenté de 58 % ou 1 233 \$ pour le T3 de 2023 par rapport au T3 de 2022, ce qui s'explique par la hausse des coûts décaissés et les coûts de maintien de l'exploration minière et de l'aménagement minier engagés, par les coûts liés aux immobilisations minières et par une baisse de 15 % du nombre d'onces vendues. Les coûts restent conformes au plan et diminueront à mesure que la mine augmentera sa cadence de production d'or en 2024. • La marge de trésorerie nette CMC¹ du T3 de 2023, d'un montant négatif de 5,7 millions de dollars, affiche une baisse de 6,7 millions de dollars par rapport à celle de 1,0 million de dollars inscrite pour le T3 de 2022, ce qui s'explique par l'augmentation du total des coûts décaissés, par l'inclusion des coûts de maintien de l'aménagement minier et des frais d'exploration et par la diminution de 15 % du nombre d'onces vendues, partiellement contrebalancées par un prix moyen de l'or en dollars canadiens plus élevé. • Les forages d'exploration souterrains ont été axés sur une meilleure délimitation des zones A de Kiena Deep avant l'exploitation minière prévue. Des travaux d'exploration limités ont été réalisés pour étendre et mieux définir la partie profonde des zones de Kiena Deep. Ces forages seront intensifiés au cours des périodes à venir, une fois que des plateformes de forage plus optimales auront été mises en place. • Les récents travaux de forage de surface dans la zone Presqu'île ont confirmé non seulement la continuité de la minéralisation aurifère et la validité du modèle géologique, mais aussi le potentiel de prolongements en aval-pendage vers l'est. Les faits saillants des récents forages intercalaires comprennent 32,5 g/t sur une longueur de carotte de 3,0 m. Ces forages serviront à convertir les ressources en réserves d'ici la fin de l'année. • L'excavation d'une rampe d'exploration à partir de la surface pour accéder à la zone Presqu'île proche de la surface sera en cours au T4 de 2023, maintenant que les permis nécessaires ont été obtenus.
--	---

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES

La valeur de marché de l'or est le principal facteur de rentabilité de la Société. La valeur de marché de l'or dépend de nombreux facteurs industriels et macroéconomiques.

Au T3 de 2023, Wesdome a réalisé un prix moyen de l'or de 2 579 \$ (1 923 \$ US) l'once comparativement à 2 246 \$ (1 720 \$ US) l'once réalisé au T3 de 2022. Au T3 de 2023, la valeur de marché de l'or a été en moyenne de 1 929 \$ US l'once (équivalent en dollars canadiens de 2 587 \$ l'once (1 729 \$ US ou 2 257 \$ l'once en dollars canadiens au T3 de 2022)).

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien (« CAD ») puisque toutes ses activités et tous ses actifs sont basés au Canada. Toutefois, les produits des activités ordinaires, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société sont exposés aux variations du dollar américain (« USD ») par rapport aux cours de change du dollar canadien puisque le produit principal de la Société, l'or, est essentiellement négocié en dollars américains. Wesdome n'avait aucun contrat de change à terme durant le T3 de 2023 ni au 30 septembre 2023. Cette position sera revue de temps à autre lorsque les conditions du marché le justifient. Veuillez consulter la note 23 des états financiers de la Société pour une analyse de l'exposition de Wesdome au cours de change du dollar canadien et du dollar américain.

PERSPECTIVES

Au début de l'exercice, la Société a établi, pour la totalité de son exercice 2023, des objectifs de production combinés se situant entre 110 000 et 130 000 onces d'or. Les coûts décaissés par once et les CMC par once du CUM 2023 sont actuellement conformes aux prévisions.

	Objectifs pour 2023	Réalisation pour le CUM 2023
Production aurifère		
Eagle River	80 000 à 90 000 onces	63 395 onces
Mishi	-	332 onces
Kiena	30 000 à 40 000 onces	23 392 onces
	110 000 à 130 000 onces	87 119 onces
Teneur du minerai traité (g/t Au)		
Eagle River	11,5 à 12,5	12,1
Mishi	-	2,3
Kiena	3,7 à 4,7	5,2
Coûts décaissés par once ¹	1 500 \$ à 1 670 \$ (1 150 \$ US à 1 290 \$ US)	1 633 \$ (1 214 \$ US)
CMC par once ¹	2 100 \$ à 2 340 \$ (1 620 \$ US à 1 800 \$ US)	2 293 \$ (1 704 \$ US)

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Nous nous attendons à terminer l'année en force et, compte tenu de notre performance depuis le début de l'exercice, nous sommes en bonne position pour atteindre le point médian de nos cibles de production et de coûts. En ce qui concerne l'année à venir, les plans préliminaires pour 2024 continuent d'indiquer un rebond de la production et des flux de trésorerie liés à l'exploitation qui soutiendra des niveaux de dépenses en immobilisations semblables, dans l'ensemble, à ceux de cette année.

RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS TRIMESTRIELS

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021
Résultats financiers								
Produits des activités ordinaires ³	69 696	84 555	76 701	75 035	61 823	61 931	66 694	85 505
Marge de trésorerie ¹	22 233	28 722	34 408	26 466	16 993	21 873	30 342	47 681
Résultat net	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762
Résultat net ajusté ¹	(2 573)	(5 014)	(3 257)	(3 527)	(3 899)	(5 481)	7 051	24 762
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ¹	12 933	22 020	26 124	21 309	4 814	8 844	20 650	44 235
Flux de trésorerie d'exploitation	45 076	13 979	5 120	10 267	12 945	12 101	29 893	48 160
Flux de trésorerie disponibles ¹	10 672	(5 279)	(19 597)	(31 609)	(23 193)	(28 576)	(6 796)	(3 172)
Information par action :								
Bénéfice net (perte nette)	(0,02)	(0,03)	0,00	(0,02)	(0,03)	(0,10)	0,05	0,18
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ¹	(0,02)	(0,03)	0,02	(0,02)	(0,03)	(0,04)	0,05	0,18
Flux de trésorerie d'exploitation ¹	0,30	0,09	0,04	0,07	0,09	0,08	0,21	0,34
Flux de trésorerie disponibles ¹	0,07	(0,04)	(0,14)	(0,22)	(0,16)	(0,20)	(0,05)	(0,02)
Chiffres clés des états financiers :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 582	22 067	25 060	33 185	24 741	23 516	52 472	56 764
Fonds de roulement	(18 839)	(2 914)	(14 712)	(38 044)	(35 457)	(4 535)	26 855	39 663
Total de l'actif	605 364	601 320	618 724	619 127	578 762	553 621	574 471	553 719
Total des passifs non courants	93 404	100 172	104 492	105 017	96 809	101 269	104 588	105 172
Résultats opérationnels								
Broyage (tonnes)								
Eagle River	55 153	64 672	48 133	58 306	52 247	59 964	53 217	56 159
Mishi	-	-	6 150	-	3 595	7 685	11 873	6 215
Kiena	47 351	51 824	42 324	51 419	16 112	26 478	21 162	38 000
Capacité	102 504	116 496	96 607	109 725	71 954	94 127	86 252	100 374
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	11,9	11,4	13,5	14,0	10,7	9,6	11,6	13,7
Mishi	-	0,0	2,3	0,0	2,8	2,8	3,6	2,1
Kiena	4,9	5,0	5,9	5,9	10,2	10,6	7,7	14,1
Récupération (%)								
Eagle River	96,7	96,5	96,9	97,4	96,6	95,6	97,4	97,8
Mishi	-	0,0	72,5	0,0	83,0	81,2	84,8	88,1
Kiena	98,4	97,7	97,9	98,1	98,5	98,5	98,0	98,1
Production (onces)								
Eagle River	20 391	22 845	20 159	25 502	17 405	17 756	19 334	24 267
Mishi	-	-	332	-	270	570	1 165	363
Kiena	7 369	8 147	7 877	9 614	5 208	8 914	5 112	16 929
Total de l'or produit	27 760	30 992	28 368	35 116	22 883	27 240	25 611	41 559
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	19 600	22 500	23 659	21 609	18 484	19 321	17 815	23 976
Mishi	-	-	341	41	316	679	985	361
Kiena	7 400	9 500	6 000	9 850	8 700	6 000	9 200	13 207
Total des ventes d'or	27 000	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021
Par once d'or vendue ¹								
Prix moyen réalisé ¹	2 579	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275
Coûts décaissés ¹	1 755	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005
Marge de trésorerie ¹	824	897	1 147	840	618	842	1 084	1 270
CMC ¹	2 711	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412
Coûts de production par tonne broyée ¹	457	448	454	444	563	435	433	370
Cours de change moyens 1 \$ US → \$ CA	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3056	1,2768	1,2662	1,2603
Indicateurs de coûts (en \$ US)								
Coûts décaissés ¹	1 308	1 298	1 040	1 134	1 247	1 205	1 023	797
CMC ¹	2 021	1 666	1 462	1 573	1 698	1 582	1 339	1 121

1. Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.
2. Les chiffres concernant le tonnage et les onces d'or ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
3. Les produits des activités ordinaires comprennent des montants négligeables provenant de la vente d'argent comme sous-produit.

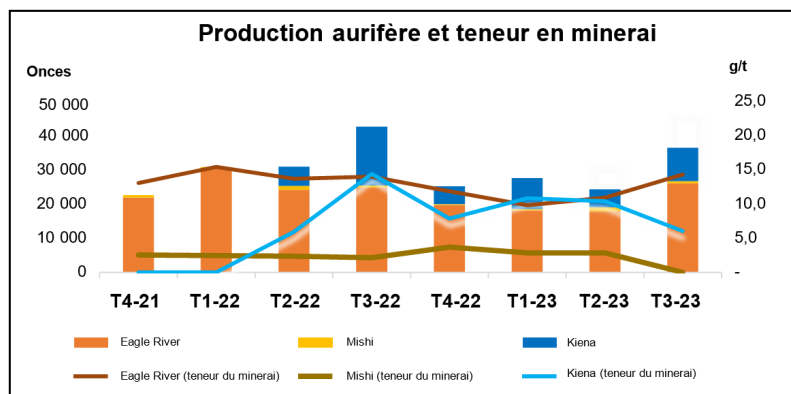
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU T3 DE 2023

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Minerai broyé (tonnes)								
Eagle River	55 153	52 247	2 906	6 %	167 959	165 428	2 531	2 %
Mishi	-	3 595	(3 595)	(100) %	6 150	23 153	(17 003)	(73) %
Kiena	47 351	16 112	31 239	194 %	141 499	63 752	77 747	122 %
Capacité	102 504	71 954	30 550	42 %	315 608	252 333	63 275	25 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	11,9	10,7	1,2	11 %	12,1	10,6	1,5	14 %
Mishi	-	2,8	(2,8)	(100) %	2,3	3,2	(0,9)	(28) %
Kiena	4,9	10,2	(5,3)	(52) %	5,2	9,5	(4,3)	(45) %
Récupérations (pourcentage)								
Eagle River	96,7	96,6	0,1	0 %	96,7	96,6	0,1	0 %
Mishi	-	83,0	(83,0)	(100) %	72,5	83,5	(11,0)	(13) %
Kiena	98,4	98,5	(0,1)	(0) %	98,0	98,4	(0,4)	(0) %
Production d'or (onces)								
Eagle River	20 391	17 405	2 986	17 %	63 395	54 495	8 900	16 %
Mishi	-	270	(270)	(100) %	332	2 005	(1 673)	(83) %
Kiena	7 369	5 208	2 161	41 %	23 392	19 234	4 158	22 %
	27 760	22 883	4 877	21 %	87 119	75 734	11 385	15 %
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	19 600	18 484	1 116	6 %	65 759	55 620	10 139	18 %
Mishi	-	316	(316)	(100) %	341	1 980	(1 639)	(83) %
Kiena	7 400	8 700	(1 300)	(15) %	22 900	23 900	(1 000)	(4) %
	27 000	27 500	(500)	(2) %	89 000	81 500	7 500	9 %

¹ Les chiffres concernant le tonnage et les onces d'or ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La production au complexe Eagle River au T3 de 2023 a augmenté de 15 % pour s'établir à 20 391 onces d'or, ce qui s'explique principalement par la hausse de 17 % de la teneur du minerai traité. Au T3 de 2023, la teneur moyenne du minerai traité à Eagle River a été de 11,9 g/t, ce qui se situe à l'intérieur de la fourchette des objectifs des teneurs d'Eagle River pour 2023 de 11,5 à 12,5 g/t.



Kiena a produit 7 369 onces d'or au T3 de 2023, soit une hausse de 41 % par rapport au T3 de 2022, en raison d'une augmentation de 194 % de la capacité, en partie contrebalancée par une diminution de 52 % de la teneur du minerai traité. La teneur moyenne du minerai traité à Kiena était de 4,9 g/t, ce qui se situe au-dessus de la fourchette des objectifs des teneurs de Kiena pour 2023 de 3,7 à 4,7 g/t, en raison d'un rapprochement positif global des matériaux dilués récupérés à la suite des activités minières antérieures et de la proportion plus élevée de minerai provenant du gisement Kiena Deep, qui a une teneur plus élevée.

CUM 2023 par rapport au CUM 2022

La production d'or du complexe Eagle River pour le CUM 2023 s'est élevée à 63 727 onces, en comparaison de 56 500 onces pour le CUM 2022, ce qui représente une augmentation de 13 % attribuable à une hausse de 25 % de la teneur du minerai traité et à une hausse de 2 % de la capacité à Eagle River découlant du fait que les stocks de minerai provenant de la fosse Mishi ont été complètement épuisés et que la totalité du minerai provenait de la mine souterraine d'Eagle River après la clôture du T1 2023. La teneur de 12,1 g/t observée à Eagle River depuis le début de l'année se situe dans la fourchette supérieure des objectifs en raison du traitement de minerai supplémentaire à plus haute teneur provenant des zones Falcon et 300.

Kiena a produit 23 392 onces, comparativement à 19 234 onces pour le CUM 2022, ce qui représente une augmentation de 22 % attribuable à une hausse de 122 % de la capacité, partiellement contrebalancée par une diminution de 45 % de la teneur du minerai traité. La teneur de 5,2 g/t observée à Kiena depuis le début de l'exercice, qui est supérieure aux objectifs de 3,7 à 4,7 g/t pour Kiena en 2023, s'explique par un rapprochement positif global des matériaux dilués récupérés à la suite des activités minières antérieures et par la proportion plus importante de minerai provenant du gisement Kiena Deep, qui a une teneur plus élevée.

Examen financier, T3 de 2023 comparativement au T3 de 2022

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, une perte nette attribuable aux actionnaires de 3,2 millions de dollars ou (0,02) \$ par action et une perte nette ajustée¹ de 2,6 millions de dollars ou (0,02) \$ par action ont été inscrites, comparativement à une perte nette et à une perte nette ajustée de 3,9 millions de dollars ou (0,03) \$ par action pour le trimestre correspondant de 2022.

Pour un rapprochement du résultat net ajusté¹ et du résultat net présentés dans les états financiers conformément aux IFRS, voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », du présent rapport de gestion.

En milliers \$	T3 de 2023	T3 de 2022	Variati		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Produits des activités ordinaires	69 696	61 823	7 873	13 %	230 952	190 448	40 504	21 %
Coûts et charges								
Coût des ventes	71 450	56 294	15 156	27 %	216 916	152 374	64 542	42 %
Charges de la Société et frais généraux	4 707	2 918	1 789	61 %	12 376	9 514	2 862	30 %
Rémunération fondée sur des actions ²	328	823	(495)	(60) %	3 653	2 453	1 200	49 %
Exploration et évaluation	2 935	5 273	(2 338)	(44) %	5 162	12 442	(7 280)	(59) %
Charges de retraite	-	-	-		1 190	-	1 190	
(Profit) perte sur la sortie d'équipement d'exploitation minière	(5)	74	(79)		312	62	250	
	79 415	65 382	14 033		239 609	176 845	62 764	
Résultat d'exploitation	(9 719)	(3 559)	(6 160)	173 %	(8 657)	13 603	(22 260)	(164) %
Ajustement de la juste valeur de la contrepartie en actions à recevoir	(1 010)	(1 552)	542		(2 587)	(7 391)	4 804	
Quote-part (de la perte) du bénéfice de l'entreprise associée	(328)	155	(483)		(994)	(388)	(606)	
(Perte) profit sur la dilution de la participation dans une entreprise associée	(91)	(35)	(56)		137	(669)	806	
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	(900)	-	(900)		(3 600)	(11 800)	8 200	
Intérêts et autres charges	(1 020)	(2 247)	1 227		(3 849)	(3 148)	(701)	
Résultat avant impôts	(13 068)	(7 238)	(5 830)		(19 550)	(9 793)	(9 757)	
(Recouvrements) charges d'impôt minier et d'impôt sur le	(9 820)	(3 339)	(6 481)		(10 943)	1 386	(12 329)	
Résultat net	(3 248)	(3 899)	651	(17) %	(8 607)	(11 179)	2 572	(23) %
Variation de la juste valeur des titres négociables	120	360	(240)		480	1 260	(780)	
Résultat global	(3 368)	(4 259)	891		(9 087)	(12 439)	3 352	
Flux de trésorerie d'exploitation	45 076	12 945	32 131	248 %	64 175	54 939	9 236	17 %
Flux de trésorerie disponibles ¹	10 672	(23 193)	33 865		(14 204)	(58 565)	44 361	

1 Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

2 Les résultats du CUM 2023 tiennent compte de l'acquisition accélérée des droits sous-jacents à la rémunération fondée sur des actions se rapportant aux charges de retraite liées à l'ancien chef de la direction, pour un montant de 0,9 million de dollars.

Produits des activités ordinaires

En milliers \$	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation
Produits d'exploitation							
Or	69 619	61 769	7 850	13 %	230 719	190 245	40 474 21 %
Argent	77	54	23		233	203	30
	69 696	61 823	7 873	13 %	230 952	190 448	40 504 21 %

Au T3 de 2023, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 69,6 millions de dollars provenant de la vente de 27 000 onces d'or à un prix moyen réalisé de 2 579 \$ (1 923 \$ US) l'once, comparativement à la vente de 27 500 onces d'or à 2 246 \$ (1 720 \$ US) l'once pour des produits des activités ordinaires de 61,8 millions de dollars au T3 de 2022. L'augmentation de 13 % des produits des activités ordinaires est attribuable à la hausse du prix réalisé de l'or en dollars canadiens.

Coût des ventes

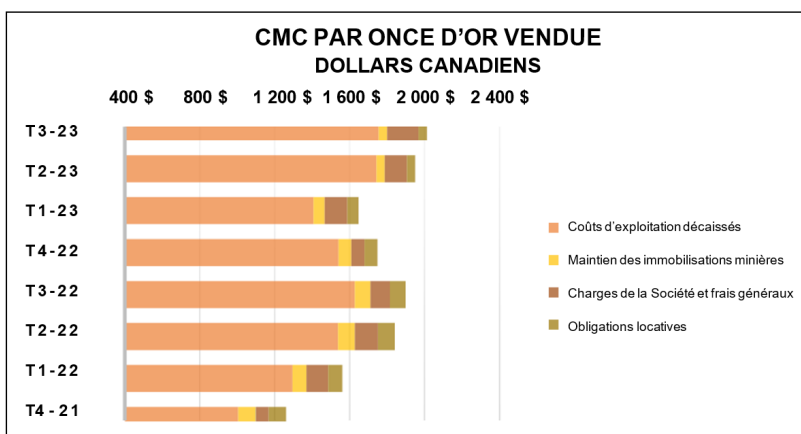
En milliers \$	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation
Coût des ventes							
Coûts d'extraction et de traitement							
Extraction	25 234	22 544	2 690		78 669	65 978	12 691
Traitement	7 769	6 114	1 655		23 097	17 855	5 242
Frais d'administration du site et de campement	13 637	12 260	1 377		41 692	34 695	6 997
Variation des stocks ¹	(206)	3 146	(3 352)		(1 068)	221	(1 289)
	46 434	44 064	2 370		142 390	118 749	23 641
Redevances	1 029	766	263		3 199	2 491	708
Épuisement et amortissement	23 987	11 464	12 523		71 327	31 134	40 193
	71 450	56 294	15 156	27 %	216 916	152 374	64 542 42 %

1 Voir la note 20 des états financiers de la Société pour une ventilation des stocks et des ajustements des stocks en circuit pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023.

Le coût des ventes de 71,5 millions de dollars au T3 de 2023 a augmenté de 27 % ou 15,2 millions de dollars, en raison (i) d'une augmentation de 12,5 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables; (ii) d'une augmentation de 1,6 million de dollars du total des coûts d'exploitation d'Eagle River attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; et (iii) d'une augmentation de 4,5 millions de dollars du total des coûts d'exploitation de Kiena attribuable à un accroissement de 194 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022; facteurs contrebalancés par (iv) une diminution de 3,4 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.

Les coûts décaissés et les CMC par once d'or vendue au T3 de 2023 se sont élevés à 1 755 \$ (1 308 \$ US) et à 2 711 \$ (2 021 \$ US), comparativement à des coûts décaissés et des CMC par once d'or vendue de 1 628 \$ (1 247 \$ US) et de 2 217 \$ (1 698 \$ US) respectivement au T3 de 2022.

(Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures et des états financiers.)



Charges de la Société et frais généraux

Au T3 de 2023, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 1,8 million de dollars, ou de 61 %, pour atteindre 4,7 millions de dollars en raison principalement de l'accroissement des activités d'entreprise, de l'augmentation du personnel technique au siège social et du paiement d'indemnités de cessation d'emploi. Les charges de la Société et les frais généraux devraient se situer entre 3,1 et 3,5 millions de dollars au T4 de 2023.

Palements fondés sur des actions

Au T1 de 2023, la Société a attribué 770 498 options sur actions, 95 429 unités d'actions restreintes (« **UAR** ») et 190 862 unités d'actions de performance (« **UAP** ») à ses employés et dirigeants dans le cadre de son régime d'achat d'actions général de 2020. Toutes les options sur actions et les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise à la date du premier anniversaire de l'émission. Les UAP sont assorties de conditions d'acquisition de titres conditionnelles au maintien de l'emploi à la fin de la période de performance de trois ans.

Le 14 mars 2023, la Société a accordé 14 684 unités d'actions différées (« **UAD** ») à son administrateur non dirigeant nouvellement nommé (« **participant** ») dans le cadre du régime, évaluées à environ 0,1 million de dollars. En vertu du régime approuvé par les actionnaires de la Société le 2 juin 2020, 75 % des honoraires annuels des administrateurs doivent être versés sous forme d'attributions fondées sur des actions. Chaque UAD a la même valeur qu'une action ordinaire de Wesdome. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant a cessé d'occuper tout poste ou tout emploi ou d'exercer toute fonction d'administrateur auprès de Wesdome et de toutes ses sociétés affiliées.

Le 15 mai 2023, la Société a attribué 44 516 UAR à l'un de ses dirigeants dans le cadre de son régime général de 2020 et 10 706 UAD à ses administrateurs non dirigeants (les « **participants** »). Les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise le 14 mai 2024. Toutes les UAD sont pleinement acquises à la date d'attribution et deviennent payables lors du départ à la retraite des administrateurs.

Le 24 mai 2023, la Société a attribué 85 056 UAD aux participants dans le cadre du régime général de 2020. Toutes les UAD sont pleinement acquises à la date d'attribution et deviennent payables lors du départ à la retraite des administrateurs.

Le 30 juin 2023, la Société a attribué 98 837 options sur actions, 37 834 UAR et 75 668 UAP à l'un de ses dirigeants dans le cadre du régime général de 2020. Les options sur actions et les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise le 29 juin 2024. Les UAP sont assorties de conditions d'acquisition de titres conditionnelles au maintien de l'emploi à la fin de la période de performance de trois ans.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, la charge de rémunération comptabilisée dans le cadre des régimes s'élevait respectivement à 0,3 million de dollars et à 3,7 millions de dollars (0,8 million de dollars et 2,5 millions de dollars en 2022).

Exploration et évaluation

Toutes les dépenses liées à des activités d'exploration et d'évaluation sont passées en charges jusqu'à ce que la Société ait établi la faisabilité technique et la viabilité commerciale. Au T3 de 2023, Wesdome a consacré 2,9 millions de dollars à son programme d'exploration, dont 1,0 million de dollars à Eagle River et 1,9 million de dollars à Kiena.

Impôt sur le résultat

En septembre 2023, la Société a reçu deux avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant les années d'imposition 2021 et 2022. Ces avis de cotisation ont donné lieu à des remboursements totaux de 10,6 millions de dollars, dont 7,3 millions de dollars se rapportent à un trop-perçu d'acomptes provisionnels pour l'exercice 2022 et 3,3 millions de dollars, à des pertes fiscales subies au cours de l'exercice 2022 qui ont été reportées à l'exercice 2021. En outre, la Société a reçu un remboursement de 1,9 million de dollars au titre d'acomptes provisionnels d'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario qui ont été payés en sus de l'obligation au titre de cet impôt lors du dépôt de la déclaration d'impôt sur l'exploitation minière de l'exercice 2022.



Examen financier, CUM 2023 comparativement au CUM 2022

Pour le CUM 2023, une perte nette attribuable aux actionnaires de 8,6 millions de dollars ou (0,06) \$ par action a été inscrite, comparativement à 11,2 millions de dollars ou (0,08) \$ par action pour le CUM 2022. Compte tenu de l'élément non récurrent lié à la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée de 2,7 millions de dollars (déduction faite de l'impôt différé de 0,9 million de dollars), qui s'explique par la baisse prolongée du cours de l'action de Goldshore, et des charges de retraite de 1,6 million de dollars (déduction faite de l'impôt différé de 0,5 million de dollars), la perte nette ajustée¹ pour le CUM 2023 s'est chiffrée à 4,3 millions de dollars ou (0,03) \$ par action. En comparaison, une perte nette ajustée¹ de 2,3 millions de dollars ou (0,02) \$ par action avait été inscrite pour le CUM 2022.

Pour un rapprochement du résultat net ajusté¹ et du résultat net présentés dans les états financiers conformément aux IFRS, voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », du présent rapport de gestion.

Produits des activités ordinaires

Pour les neuf premiers mois de 2023, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 230,7 millions de dollars provenant de la vente de 89 000 onces d'or à un prix moyen réalisé de 2 592 \$ (1 926 \$ US) l'once, tandis qu'elle avait généré des produits des activités ordinaires de 190,2 millions de dollars provenant de la vente de 81 500 onces d'or à 2 334 \$ (1 819 \$ US) l'once pour les neuf premiers mois de 2022. L'augmentation de 21 % des produits des activités ordinaires est attribuable à la hausse de 9 % du nombre d'onces vendues, conjuguée à la hausse du prix réalisé de l'or en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de 64,5 millions de dollars ou 42 % pour les neuf premiers mois de 2023 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022, en raison principalement (i) d'une augmentation de 40,2 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables attribuable à la prise en compte des actifs de Kiena; (ii) d'une augmentation de 9,9 millions de dollars du total des coûts d'exploitation d'Eagle River attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; et (iii) d'une augmentation de 15,7 millions de dollars du total des coûts d'exploitation de Kiena attribuable à un accroissement de 122 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022; et (iv) d'une diminution de 1,3 million de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.

Charges de la Société et frais généraux

Pour les neuf premiers mois de 2023, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 2,9 millions de dollars, ou de 30 %, en raison principalement de l'augmentation du personnel technique et administratif au siège social.

Charges de retraite

La Société a versé une indemnité de retraite totale de 2,1 millions de dollars, qui comprend un paiement en trésorerie de 1,2 million de dollars et l'acquisition anticipée des droits rattachés à une rémunération fondée sur des actions de 0,9 million de dollars à l'ancien chef de la direction.

Provisions pour démantèlement

La Société a comptabilisé les coûts de démantèlement de ses sites miniers actifs et inactifs sur la base des meilleures estimations de la direction concernant les coûts futurs qui devront être engagés pour régler les obligations à la date de fermeture des sites, à la lumière des informations disponibles à la date de présentation de l'information financière. Bien que le montant final des coûts de démantèlement soit incertain, la Société a estimé ses coûts de démantèlement futurs pour le complexe Eagle River à 16 754 000 \$ et ceux pour le complexe

minier Kiena, à 10 253 000 \$. Les coûts estimés ont été actualisés sur une période de cinq à sept ans en utilisant des taux d'actualisation compris entre 6,18 % et 6,33 % au 30 septembre 2023. La Société a fourni des garanties financières d'un montant total de 16 567 000 \$ relativement à ces obligations environnementales futures.

Au 30 septembre 2023, la valeur comptable totale des provisions pour démantèlement s'établissait à 19 281 000 \$.

Charge fiscale

En milliers \$						
	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation	CUM 2023	CUM 2022	Variation
(Recouvrements) charges d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	(4 202)	325	(4 527)	(662)	4 601	(5 263)
Exigibles	(5 618)	(3 664)	(1 954)	(10 281)	(3 215)	(7 066)
Différés	(9 820)	(3 339)	(6 481)	(10 943)	1 386	(12 329)
			194 %			(890) %

À l'heure actuelle, Wesdome est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat et à l'impôt minier provincial sur les profits tirés de l'exploitation minière en Ontario et au Québec. Au 30 septembre 2023, la Société a comptabilisé un montant à payer courant de 2,3 millions de dollars au titre de l'impôt sur le résultat et de l'impôt minier.

PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

COMPLEXE EAGLE RIVER

Le complexe Eagle River, situé à 50 kilomètres à l'ouest de Wawa, en Ontario, comprend la mine souterraine Eagle River (en production depuis 1995) et une installation de traitement du minerai adjacentes à l'ancienne mine à ciel ouvert de Mishi, et est autorisé à produire 1 200 tonnes par jour. La mine à ciel ouvert de Mishi, qui a commencé ses activités en 2002, a été épuisée au T4 de 2020 et les stocks de minerai sont maintenant entièrement épuisés.

Examen de la production, T3 de 2023 par rapport au T3 de 2022

	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Résultats d'exploitation								
Eagle River								
Tonnes broyées	55 153	52 247	2 906	6 %	167 959	165 428	2 531	2 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	11,9	10,7	1,2	11 %	12,1	10,6	1,5	14 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	96,7	96,6	0,1	0 %	96,7	96,6	0,1	0 %
Production d'or (onces)	20 391	17 405	2 986	17 %	63 395	54 495	8 900	16 %
Ventes d'or (onces)	19 600	18 484	1 116	6 %	65 759	55 620	10 139	18 %
Mishi								
Tonnes broyées	-	3 595	(3 595)	(100) %	6 150	23 153	(17 003)	(73) %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	-	2,8	(2,8)	(100) %	2,3	3,2	(0,9)	(28) %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	-	83,0	(83,0)	(100) %	72,5	83,5	(11,0)	(13) %
Production d'or (onces)	-	270	(270)	(100) %	332	2 005	(1 673)	(83) %
Ventes d'or (onces)	-	316	(316)	(100) %	341	1 980	(1 639)	(83) %
Complexe Eagle River								
Tonnes broyées	55 153	55 842	(689)	(1) %	174 109	188 581	(14 472)	(8) %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	11,9	10,2	1,7	17 %	12,1	9,7	2,4	25 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	96,7	96,3	0,4	0 %	96,7	96,0	0,7	1 %
Disponibilité des installations de broyage (%)	78,1	78,3	(0,2)	(0) %	87,6	81,5	6,1	7 %
Production d'or (onces)	20 391	17 675	2 716	15 %	63 727	56 500	7 227	13 %
Ventes d'or (onces)	19 600	18 800	800	4 %	66 100	57 600	8 500	15 %

Au cours du T3 de 2023, le complexe Eagle River a produit 20 391 onces d'or, contre 17 675 onces au T3 de 2022, ce qui s'explique principalement par une hausse de 17 % de la teneur du minerai traité. Au T3 de 2023, l'usine a traité 55 153 t, un débit provenant de la mine souterraine utilisée en tant que source autonome de minerai, ou 810 tpj, contre 55 842 t, ou 607 tpj au T3 de 2022 (y compris Mishi). La teneur du complexe Eagle River a augmenté pour s'établir à 11,9 g/t au T3 de 2023, en comparaison de 10,2 g/t au T3 de 2022, en raison d'un meilleur rendement au chapitre de la teneur du minerai de la zone 300 et du fait que les installations ont traité du minerai provenant exclusivement de la mine souterraine Eagle River. La récupération globale est passée de 96,3 % à 96,7 %.

Examen financier, T3 de 2023 par rapport au T3 de 2022

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Résultats financiers								
Produits d'or tirés de l'exploitation minière	50 489	42 250	8 239	20 %	170 640	134 930	35 710	26 %
Coût des ventes								
Extraction	13 314	13 166	148	1 %	42 349	38 971	3 378	9 %
Traitement	4 502	4 134	368	9 %	13 669	12 519	1 150	9 %
Frais d'administration du site et de campement	9 856	9 121	735	8 %	30 570	25 589	4 981	19 %
Variation des stocks	(382)	543	(925)	(170) %	1 562	(128)	1 690	(1 320) %
Redevances	1 029	766	263	34 %	3 199	2 491	708	28 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	11 783	9 335	2 448	26 %	35 029	27 312	7 717	28 %
	40 102	37 065	3 037	8 %	126 378	106 754	19 624	18 %
Charge d'amortissement	(11 783)	(9 335)	(2 448)	26 %	(35 029)	(27 312)	(7 717)	28 %
Produits d'argent	(61)	(36)	(25)	69 %	(162)	(138)	(24)	17 %
Total des coûts décaissés ¹	28 258	27 694	564	2 %	91 187	79 304	11 883	15 %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	1 442	1 473	(31)	(2) %	1 380	1 377	3	0 %
Marge de trésorerie ¹	22 231	14 556	7 675	53 %	79 453	55 626	23 827	43 %
Total des coûts décaissés ¹	28 258	27 694	564	2 %	91 187	79 304	11 883	15 %
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	6 230	5 134	1 096	21 %	18 033	15 686	2 347	15 %
Maintien des immobilisations minières	10 360	2 232	8 128	364 %	15 158	4 298	10 860	253 %
Installations de gestion des résidus	15	3 692	(3 677)	(100) %	29	3 897	(3 868)	(99) %
Charges de la Société et frais généraux	2 273	1 415	858	61 %	5 987	4 645	1 342	29 %
Paiements d'obligations locatives	1 208	2 300	(1 092)	(47) %	4 402	6 731	(2 329)	(35) %
Total des coûts de maintien complets	48 344	42 467	5 877	14 %	134 796	114 561	20 235	18 %
Coût de maintien complet par once d'or (dollars canadiens) ¹	2 467	2 259	208	9 %	2 039	1 989	50	3 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	503	475	28	6 %	485	412	73	18 %
Dépenses en immobilisations - croissance	-	-	-	-	-	499	(499)	(100) %
Dépenses en immobilisations - maintien	16 605	11 058	5 547	50 %	33 221	23 881	9 340	39 %
Dépenses en immobilisations - total	16 605	11 058	5 547	50 %	33 221	24 380	8 841	36 %
Marge de trésorerie nette CMC ¹	2 145	(217)	2 362	(1 088) %	35 844	20 369	15 475	76 %

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au T3 de 2023, le complexe Eagle River a généré des produits des activités ordinaires de 50,5 millions de dollars tirés de la vente de 19 600 onces d'or, comparativement à des produits des activités ordinaires de 42,3 millions de dollars provenant de la vente de 18 800 onces au T3 de 2022. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 20 % par rapport au T3 de 2022 en raison de la hausse du nombre d'onces vendues et de la hausse du prix réalisé en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de 3,0 millions de dollars par rapport à 37,1 millions au T3 de 2022, en raison principalement (i) d'une augmentation de 1,5 million de dollars du total des coûts d'exploitation attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; et (ii) d'une augmentation de 2,4 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie attribuable à une hausse des actifs amortissables; en partie contrebalancées par (iii) une augmentation de 0,9 million de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.



Les coûts décaissés de 1 442 \$ (1 075 \$ US) par once d'or vendue au T3 de 2023 ont diminué de 2 % ou de 31 \$ par once par rapport à 1 473 \$ (1 129 \$ US) au T3 de 2022, en raison de l'augmentation du nombre d'onces vendues, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation. Les CMC de 2 467 \$ (1 839 \$ US) par once d'or vendue ont augmenté de 9 % ou de 208 \$ par once au T3 de 2023 par rapport à 2 259 \$ (1 730 \$ US), en raison de la hausse des coûts d'exploitation et des dépenses liées aux infrastructures du site, en partie contrebalancée par la hausse du nombre d'onces vendues.

Mine souterraine Eagle River

Aménagement et forage

La découverte par le passé d'au moins deux nouvelles zones parallèles importantes dans la partie ouest de la mine (c.-à-d. les zones 300 et 7) et, plus récemment, de la zone Falcon située dans des roches volcaniques à l'extérieur de la roche hôte de diorite historiquement exploitée. La découverte et la production initiale de la zone Falcon 7 réaffirment le potentiel des roches volcaniques environnantes à abriter d'importants gisements de minéralisation aurifère et demeurent une priorité pour le forage. Des forages en surface et souterrains effectués à partir de la nouvelle galerie d'exploration de 355 m ont permis de définir l'étendue en amont-plongeant de la zone Falcon 7 et d'étendre la minéralisation à la surface avec le récent forage à moins de 50 m de la surface.

Au cours de la première partie de l'exercice, un modèle géologique 3D actualisé a été créé pour guider l'exploration dans les roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine. Il est interprété que la minéralisation aurifère se trouve dans un volcanoclastique intermédiaire connu comme étant plus cassant et constituant un meilleur hôte pour la minéralisation aurifère que les unités d'écoulement volcanique mafique relativement ductiles qui l'entourent. Les premiers travaux de forage d'exploration en surface et souterrains entrepris en juillet à l'ouest de la diorite de la mine ont révélé des teneurs élevées à moins de 200 mètres de la surface, tandis que le premier trou souterrain à 750 mètres en aval-pendage a également recoupé une minéralisation similaire (voir le communiqué de presse du 23 octobre 2023).

Faits saillants des récents résultats des premiers travaux de forage de surface à l'ouest de l'infrastructure actuelle de la mine dans les roches volcaniques :

- Trou ERS-2023-001 : 64,4 g/t Au sur 0,4 m de longueur de carotte (64,4 g/t Au plafonné, 0,4 m de largeur réelle);
- Trou ERS-2023-005 : 7,0 g/t Au sur 2,6 m de longueur de carotte (7,0 g/t Au plafonné, 2,2 m de largeur réelle);
- Les forages souterrains indiquent une continuité en profondeur dans les roches volcaniques :
- Trou 857-E02 : 33,4 g/t Au sur 0,4 m de longueur de carotte (dans 6,4 g/t Au plafonné sur une largeur réelle de 1,5 m)

Les résultats des premiers travaux de forage de surface et souterrains suggèrent le potentiel d'une structure parallèle dans les roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine, avec des résultats cohérents avec ceux observés lors des premiers travaux de forage menés dans la zone Falcon 7 en 2019. Non seulement ces résultats sont proches de l'infrastructure minière existante, mais ils démontrent un potentiel de minéralisation à haute teneur dans un type de roche qui a fait l'objet de peu de travaux de forage jusqu'à présent. Ce forage fait partie d'une stratégie renouvelée axée sur les zones supérieures de la mine qui pourrait ajouter des tonnes supplémentaires à traiter à notre usine sous-utilisée.

Les forages d'extension et de définition en cours dans la zone 300 Est ont confirmé une fois de plus la continuité de la géométrie et la cohérence de la minéralisation à haute teneur en aval-pendage. La zone 300 Est, précédemment définie du niveau 750 m jusqu'au niveau 1 400 m, a été prolongée jusqu'au niveau 1 600 m et reste ouverte en profondeur. Cela laisse supposer que de nombreuses autres zones parallèles similaires, notamment les zones 8 et 7, ont le même potentiel de continuité en profondeur.

Gestion des résidus et de l'eau

Étant donné que les activités minières de la fosse de Mishi ont pris fin, celle-ci fournit un lieu de stockage tampon pour gérer l'excédent d'eau qui peut provenir de la crue en surface et du bassin de récupération, près de l'usine Eagle River, au besoin. L'élévation à la phase 5 qui est en cours de construction fournira trois ans de capacité additionnelle. Les travaux de conception technique ont été achevés au T2 de 2021, et les travaux de construction

ont commencé au T3 de 2021. Jusqu'à présent, des fonds de 5,7 millions de dollars ont été engagés pour l'élévation à la phase 5. La Société construit une nouvelle usine de traitement des eaux par osmose inverse afin de satisfaire aux critères environnementaux de plus en plus stricts pour les rejets. La mise en service de cette usine est prévue pour le T4 de 2023.

COMPLEXE KIENA

Le complexe minier Kiena est une infrastructure intégrée d'extraction et de broyage entièrement autorisée qui comprend un puits d'exploitation de 930 m et une usine d'une capacité de 2 000 tpj. De 1981 à 2013, la mine a produit 1,75 million d'onces d'or à partir de 12,5 millions de tonnes de minerai à une teneur d'or de 4,5 g/t Au. L'essentiel de cette production provenait de la zone S-50, à des profondeurs entre 100 et 1000 m.

Examen de la production, T3 de 2023 par rapport au T3 de 2022

	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Résultats d'exploitation								
Tonnes broyées	47 351	16 112	31 239	194 %	141 499	63 752	77 747	122 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	4,9	10,2	(5,3)	(52) %	5,2	9,5	(4,3)	(45) %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	98,4	98,5	(0,1)	(0) %	98,0	98,4	(0,4)	(0) %
Disponibilité des installations de broyage (%)	95,4	97,6	(2,2)	(2) %	94,7	96,5	(1,8)	(2) %
Production d'or (onces)	7 369	5 208	2 161	41 %	23 392	19 234	4 158	22 %
Ventes d'or (onces) ¹	7 400	8 700	(1 300)	(15) %	22 900	23 900	(1 000)	(4) %

La mine Kiena a produit 7 369 onces d'or au T3 de 2023, comparativement à 5 208 onces d'or au T3 de 2022, en raison principalement d'une augmentation de 194 % de la capacité, en partie contrebalancée par une diminution de 52 % de la teneur du minerai traité. Au T3 de 2023, l'usine a traité un volume de 47 351 t, ou 898 tpj, comparativement à 16 112 t, ou 291 tpj, au T3 de 2022. Les teneurs de la mine Kiena ont diminué pour passer de 10,2 g/t au T3 de 2022 à 4,9 g/t au T3 de 2023 du fait que le minerai traité provient des zones S50 et Martin dont la teneur est plus faible pendant que la rampe d'accès à la zone Kiena Deep est aménagée. La récupération de l'or a diminué pour s'établir à 98,4 %, en comparaison de 98,5 % pour la période correspondante de 2022, en raison surtout de la baisse de la teneur du minerai traité.

Examen financier, T3 de 2023 comparativement au T3 de 2022

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation		CUM 2023	CUM 2022	Variation	
Produits d'or provenant de l'exploitation minière	19 130	19 519	(389)	(2) %	60 079	55 315	4 764	9 %
Coût des ventes								
Extraction	11 919	9 378	2 541	27 %	36 317	27 007	9 310	34 %
Traitement	3 267	1 980	1 287	65 %	9 429	5 336	4 093	77 %
Frais d'administration du site et de campement	3 780	3 139	641	20 %	11 122	9 106	2 016	22 %
Variation des stocks	178	2 603	(2 425)	(93) %	(2 628)	349	(2 977)	(853) %
Charge d'amortissement et d'épuisement	12 119	2 071	10 048	485 %	36 085	3 624	32 461	896 %
	31 263	19 171	12 092	63 %	90 325	45 422	44 903	99 %
Charge d'amortissement	(12 119)	(2 071)	(10 048)	485 %	(36 085)	(3 624)	(32 461)	896 %
Produits d'argent	(16)	(18)	2	(11) %	(71)	(65)	(6)	9 %
Total des coûts décaissés ¹	19 128	17 082	2 046	12 %	54 169	41 733	12 436	30 %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	2 585	1 963	621	32 %	2 365	1 746	619	35 %
Marge de trésorerie ¹	2	2 437	(2 435)	(100) %	5 910	13 582	(7 672)	(56) %
Total des coûts décaissés ¹	19 128	17 082	2 046	12 %	54 169	41 733	12 436	30 %
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	3 453	-	3 453	100 %	9 157	-	9 157	100 %
Charges de la Société et frais généraux	2 273	1 415	858	61 %	5 987	4 645	1 342	29 %
Total des coûts de maintien complets ¹	24 854	18 497	6 357	34 %	69 313	46 378	55 402	49 %
Coûts de maintien complets par once d'or (dollars canadiens) ¹	3 359	2 126	1 233	58 %	3 027	1 941	1 086	56 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	402	869	(467)	(54) %	419	643	(224)	(35) %
Dépenses en immobilisations - croissance	11 596	22 780	(11 184)	(49) %	29 857	82 393	(52 536)	(64) %
Dépenses en immobilisations - maintien	3 453	-	3 453	0 %	9 157	-	9 157	100 %
Dépenses en immobilisations - total	15 049	22 780	(7 731)	(34) %	39 014	82 393	(52 536)	(53) %
Marge de trésorerie nette CMC ¹	(5 724)	1 022	(6 746)	(660) %	(9 234)	8 937	(18 171)	(203) %

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au cours du T3 de 2023, Kiena a généré des produits des activités ordinaires tirés de la vente d'or totalisant 19,1 millions de dollars grâce à la vente de 7 400 onces, comparativement à des produits des activités ordinaires de 19,5 millions de dollars tirés de la vente de 8 700 onces pour la période correspondante de 2022. Les produits tirés des ventes ont diminué de 2 % par rapport au T3 de 2022 en raison de la baisse du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par l'augmentation du prix réalisé en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes de 31,3 millions de dollars au T3 de 2023 affiche une hausse de 12,1 millions de dollars par rapport à celui du T3 de 2022, en raison essentiellement (i) d'une augmentation de 4,5 millions de dollars du total des coûts d'exploitation attribuable à un accroissement de 194 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022; et (ii) d'une augmentation de 10,0 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables; en partie contrebalancées par (iii) une diminution de 2,4 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.

Les coûts décaissés de 2 585 \$ (1 927 \$ US) par once d'or vendue au T3 de 2023 ont augmenté de 32 % ou de 622 \$ par once par rapport aux coûts de 1 963 \$ (1 504 \$ US) au T3 de 2022, et les CMC de 3 359 \$ (2 504 \$ US) par once d'or vendue ont augmenté de 58 % ou de 1 233 \$ par once par rapport à 2 126 \$ (1 628 \$ US) au T3 de 2022, ce qui s'explique principalement par l'accroissement de la capacité, la hausse des coûts d'exploitation et la prise en compte des coûts de maintien de l'exploration minière et du développement minier, ainsi que par une baisse du nombre d'onces vendues.

Mine souterraine Kiena

Mise en valeur et forage

Depuis l'achèvement de l'ÉFP en 2021 et les activités de préproduction qui ont suivi, les travaux de forage souterrain ont eu une visée d'exploration afin d'analyser les secteurs à proximité de la zone Kiena Deep A, qui s'étend maintenant de façon continue de 1 100 m à environ 2 000 m sous la surface et demeure ouverte en profondeur. Ces travaux d'exploration ont été couronnés de rapides succès grâce à la découverte des zones Footwall. Puis en 2022, ils ont confirmé la présence, en profondeur, du flanc sud du pli de la zone Kiena Deep A et ont recoupé deux nouvelles zones dans le basalte de la paroi suspendue. Ces nouvelles zones de basalte se trouvent toutes deux en dessous d'un pli ou d'une pente abrupte observée dans la plongée de la zone Kiena Deep A.

La découverte des zones Footwall, de la zone du flanc sud et des nouvelles zones de basalte offre la possibilité d'augmenter le nombre d'onces par mètre vertical et de fournir des fronts de taille supplémentaires durant l'exploitation d'une même infrastructure. La découverte de ces zones révèle la possibilité d'extraire davantage d'onces du basalte, où la roche est de qualité nettement supérieure à celle de l'éponte inférieure de la zone A, ce qui ouvre la voie à des taux de mise en valeur accrus.

Les récents travaux de forage souterrain ont été axés sur des forages de définition et de délimitation préalables à l'exploitation minière prévue, qui visent à mieux définir la géométrie et les teneurs locales. Des travaux de forage dans des zones plus profondes seront menés une fois que des plateformes de forage plus optimales auront été mises en place.

Exploration en surface

Depuis 2021, l'exploration en surface à Kiena s'est intensifiée et s'est d'abord concentrée sur des cibles d'exploration à proximité de la mine Kiena. Au départ, ces programmes de forage ont été réalisés dans l'axe (zones Shawkey) ou à l'est (zones Dubuisson) de la mine Kiena dans la formation potentielle Jacola afin de découvrir des zones riches en or qui pourraient constituer une source d'alimentation supplémentaire pour l'usine de traitement de Kiena.

Les récents forages effectués dans la zone Presqu'île, située à environ 2 km à l'ouest de la mine Kiena, font partie de ce programme d'exploration continu axé sur le potentiel aurifère près de la surface, dans l'axe de la mine Kiena. Les forages à Presqu'île ont permis de recenser cinq zones riches en or recoupant des roches mafiques (zones PR-1, 2 et 2A) et des roches ultramafiques (zones PR-3 et 4). PR-1 et PR-2A. La minéralisation aurifère est associée à des traces à 5 % de sulfures disséminés (pyrite, pyrrhotite, chalcoppyrite, sphalérite et galène) et à des grains d'or localisés dans des contacts de veines de quartz-chlorite-carbonate ou de quartz (gris) ainsi que dans des roches encaissantes modérément à fortement chloritisées et biotitisées.

Le programme de forage de surface de 2023, qui est maintenant terminé, a confirmé non seulement la continuité de la minéralisation aurifère à Presqu'île et la validité du modèle géologique, mais aussi le potentiel de prolongements en aval-pendage vers l'est. Le forage servira à convertir les ressources en réserves à la fin de l'exercice. Les deux zones sont interprétées comme d'excellentes cibles pour un programme de forage de suivi en surface ou à partir des zones souterraines avec l'aménagement d'une rampe d'exploration.

Les faits saillants des récents forages de définition sont énumérés ci-dessous :

- Trou PR-23-070 : 32,5 g/t sur 3,0 m de longueur de carotte (30,0 g/t Au plafonné*, 2,9 m de largeur réelle), zone PR-2A.
- Trou PR-23-084 : 14,0 g/t Au sur 5,3 m de longueur de carotte (14,0 g/t Au plafonné*, 4,0 m de largeur réelle), zone PR-2.
- Trou PR-23-058A : 9,31 g/t Au sur 4,6 m de longueur de carotte (9,31 g/t Au plafonné*, 4,3 m de largeur réelle), zone PR-2.

* Les teneurs d'essai sont toutes plafonnées à 90 g/t Au. Les largeurs réelles sont estimées en fonction de la construction d'un modèle 3D.

La zone Presqu'île n'est qu'une des nombreuses zones ayant le potentiel d'offrir une source supplémentaire d'alimentation à l'usine près de la surface ou dans la partie supérieure de la mine pour l'usine de traitement de Kiena, qui est sous-utilisée. Les récents forages appuient la décision d'entreprendre l'aménagement de la rampe d'exploration à partir de la surface plus tard cette année afin d'évaluer davantage la continuité de la minéralisation et de tester l'extension en aval-pendage du gisement. L'excavation de la rampe devrait commencer au quatrième trimestre de 2023, une fois que les permis nécessaires auront été obtenus. Cette rampe peut également être intégrée au réseau de rampes souterraines existant de Kiena, fournissant un accès supplémentaire à la surface pour les activités d'exploitation en cours et pour l'exploitation future de gisements tels que Dubuisson à partir du niveau 33 plus à l'est. Cela pourrait représenter un deuxième accès pour le transport des matériaux et du personnel, ce qui libérerait du temps pour le levage supplémentaire du minerai par le puits. D'autres gains, tels que la réduction des coûts de ventilation et les économies résultant d'une plus grande flexibilité opérationnelle, sont également attendus.

L'excavation d'une rampe d'exploration à partir de la surface pour accéder à la zone Presqu'île proche de la surface est en cours, maintenant que les permis nécessaires ont été obtenus.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 30 septembre 2023, Wesdome affichait un fonds de roulement déficitaire de 18,8 millions de dollars, comparativement à 38,0 millions de dollars au 31 décembre 2022. La trésorerie au 30 septembre 2023 s'élevait à 31,6 millions de dollars, comparativement à 33,2 millions de dollars à l'ouverture de l'exercice. De plus, la facilité de crédit renouvelable de premier rang a été ramenée de 55,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 39,0 millions de dollars au 30 septembre 2023. Le tableau des flux de trésorerie abrégé est le suivant :

En millions (dollars canadiens)	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation	CUM 2023	CUM 2022	Variation
Eagle River						
Marge de trésorerie ¹	22,2 \$	14,6 \$	7,7 \$	79,5 \$	55,6 \$	23,8 \$
Investissements de maintien et exploration minière	(16,6)	(7,4)	(9,2)	(33,2)	(20,0)	(13,2)
Installations de gestion des résidus	-	(3,7)	3,7	-	(3,9)	3,9
Projet de ventilation	-	-	-	-	(0,5)	0,5
	5,6	3,5	2,2	46,3	31,2	15,0
Kiena						
Marge de trésorerie ¹	0,0	2,4	(2,4)	5,9	13,6	(7,7)
Investissement de maintien et exploration minière	(3,5)	-	(3,5)	(9,2)	-	(9,2)
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	(4,1)	-	(4,1)	(12,8)	-	(12,8)
Infrastructures et équipement minier mis à niveau	(7,5)	-	(7,5)	(17,1)	-	(17,1)
Investissement dans le développement, l'exploration et l'évaluation	-	(22,8)	22,8	-	(82,4)	82,3
	(15,1)	(20,3)	5,3	(33,1)	(68,8)	35,5
Société	(4,7)	(2,9)	(1,8)	(12,4)	(9,5)	(2,9)
Exploration	(2,9)	(5,3)	2,3	(5,2)	(12,4)	7,3
Charges de retraite	-	-	-	(1,2)	-	(1,2)
Options d'achat d'actions exercées	-	-	-	0,7	3,0	(2,3)
Impôt minier et impôt sur le résultat recouvrés (payés)	12,5	(2,8)	15,3	9,5	(14,0)	23,5
Remboursement d'obligations locatives	(1,2)	(2,3)	1,1	(4,4)	(6,7)	2,3
Produit (remboursement) de la facilité de crédit renouvelable	-	25,9	(25,9)	(15,9)	26,1	(42,0)
Produits du programme de placement au cours du marché	-	-	-	30,6	-	30,6
Trésorerie donnée en garantie de facilités liées à des lettres de crédit	(1,5)	-	(1,5)	(1,5)	(0,5)	(1,0)
Paiements d'intérêts	(1,2)	(0,6)	(0,6)	(3,6)	(1,2)	(2,4)
Variation nette du fonds de roulement et autres	18,0	6,0	12,0	(11,5)	20,8	(32,3)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	9,5 \$	1,2 \$	8,4 \$	(1,6 \$)	(32,1 \$)	30,1 \$
Trésorerie à l'ouverture de la période	22,1 \$	23,5 \$		33,2 \$	56,8 \$	
Trésorerie à la clôture de la période	31,6 \$	24,7 \$		31,6 \$	24,7 \$	

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Le total de la marge de trésorerie¹ du T3 de 2023 a augmenté pour atteindre 22,2 millions de dollars, comparativement à 17,0 millions de dollars au T3 de 2022, ce qui s'explique par un prix de l'or réalisé en dollars canadiens plus élevé, facteur en partie contrebalancé par la hausse du total des coûts d'exploitation minière. La variation nette du fonds de roulement et autres a augmenté de 12,0 millions de dollars au T3 de 2023 par rapport au T3 de 2022, en raison essentiellement d'une augmentation des créditeurs et charges à payer et d'une diminution des créances.

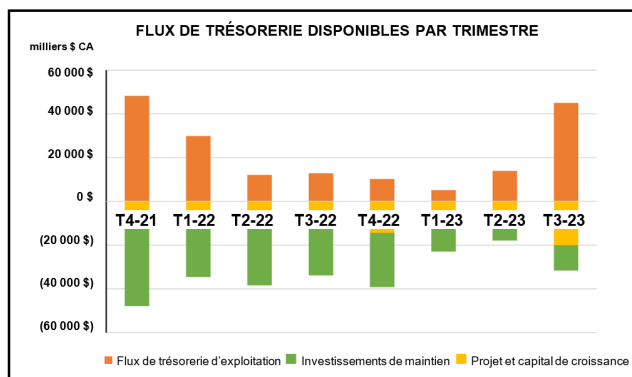
Le tableau qui suit présente les variations importantes des flux de trésorerie d'exploitation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022, comme suit :

En milliers \$	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation	CUM 2023	CUM 2022	Variation
Flux de trésorerie d'exploitation période précédente	13 979	12 101	1 878 16 %	10 267	48 160	(37 893) (79) %
(Diminution) augmentation de la marge de trésorerie liée aux activités minières	(6 489)	(4 880)	(1 609)	58 897	21 528	37 369
(Augmentation) diminution des autres dépenses d'exploitation	(2 368)	(757)	(1 611)	(13 304)	(18 964)	5 660
Recouvrements (paiements) de l'impôt minier et de l'impôt sur le résultat	12 503	4 227	8 276	14 094	(10 651)	24 745
Charges de retraite	-	-	-	(1 190)	-	(1 190)
Variation nette des soldes du fonds de roulement	21 444	2 336	19 108	(6 542)	14 158	(20 700)
Autres	6 007	(82)	6 089	1 953	708	1 245
Augmentation nette des flux de trésorerie d'exploitation	31 097	844	30 253	53 908	6 779	47 129 695 %
Flux de trésorerie d'exploitation période courante	45 076	12 945	32 131 248 %	64 175	54 939	9 236 17 %

Les dépenses en immobilisations engagées au cours du T3 de 2023 ont totalisé 31,7 millions de dollars, comparativement à 33,8 millions de dollars au cours du T3 de 2022. Voici une ventilation des dépenses en immobilisations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022 :

En milliers \$	T3 de 2023	T3 de 2022	Variation	CUM 2023	CUM 2022	Variation
Propriétés minières et usines et matériel						
Eagle River						
Frais d'exploration inscrits à l'actif	1 279	1 083	196	3 762	3 679	83
Coûts de maintien de l'aménagement minier	4 951	4 051	900	14 272	12 007	2 265
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	10 360	2 232	8 128	15 158	4 298	10 860
Installations de gestion des résidus	15	3 692	(3 677)	29	3 897	(3 868)
Projet de ventilation	-	-	-	-	499	(499)
	16 605	11 058	5 547	33 221	24 380	8 841
Kiena						
Frais d'exploration inscrits à l'actif	985	-	985	3 104	-	3 104
Coûts de maintien de l'aménagement minier	2 468	-	2 468	6 053	-	6 053
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	4 111	-	4 111	12 787	-	12 787
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	7 485	-	7 485	17 070	-	17 070
	15 049	-	15 049	39 014	-	39 014
Ajouts aux propriétés minières	31 654	11 058	20 596 186 %	72 235	24 380	47 855 196 %
Mines en développement et usines et équipement						
Coûts d'aménagement minier inscrits à l'actif	-	5 550	(5 550)	-	21 644	(21 644)
Infrastructures et équipements miniers mis à niveau	-	17 230	(17 230)	-	60 749	(60 749)
Ajouts aux mines en développement	-	22 780	(22 780) (100) %	-	82 393	(82 393) (100) %
Total des investissements en immobilisations	31 654	33 838	(2 184) (6) %	72 235	106 773	(34 538) (32) %

Les flux de trésorerie disponibles¹ se sont élevés à 10,7 millions de dollars pour le T3 de 2023, comparativement à des sorties de flux de trésorerie disponibles¹ de 23,2 millions de dollars pour le T3 de 2022. L'augmentation de 33,9 millions de dollars des flux de trésorerie disponibles¹ est attribuable à l'augmentation de la marge de trésorerie¹, aux impôts recouvrés de 12,5 millions de dollars et à l'augmentation de la variation nette du fonds de roulement.



¹ Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la performance non conforme aux IFRS. Voir les informations sur les mesures non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion.

Facilité de crédit garanti et facilités de location

Facilité de crédit garanti

Le 31 août 2022, Wesdome a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour afin d'augmenter le plafond de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie (« **facilité FBN** »), dirigée par la Financière Banque Nationale Inc. (« **FBN** »), pour le porter à 150,0 millions de dollars. De plus, la date d'échéance de la facilité FBN est reportée du 29 mars 2024 au 25 août 2025. Au cours du T3 de 2023, la Société respectait les engagements financiers stipulés dans la facilité FBN. La facilité FBN, qui sera utilisée aux fins générales de la Société et affectée à son fonds de roulement, est garantie par tous les biens immobiliers et personnels présents et futurs de la Société. La facilité FBN est disponible sous la forme (i) du taux préférentiel en dollars canadiens ou du taux de base en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 1,75 % à 2,75 % au-dessus du taux préférentiel ou du taux de base de la FBN, selon le cas; (ii) d'acceptations bancaires en dollars canadiens moyennant des frais d'acceptation variant de 2,75 % à 3,75 %; et (iii) du taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate « **SOFR** ») en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 2,75 % à 3,75 % au-dessus du SOFR. L'écart ou le taux réel sera déterminé en fonction du ratio de levier net de la Société. La facilité FBN est également disponible pour les lettres de crédit. Au 8 novembre 2023, un prélèvement de 49,0 millions de dollars canadiens avait été effectué sur la facilité FBN, qui porte intérêt au taux de 8,13 % par année, ce qui représente une diminution de 5,9 millions de dollars canadiens par rapport au 31 décembre 2022.

Facilités de location

La Société possède une facilité de location (« **Facilité de location en CAD** ») auprès d'une banque à charte canadienne et une facilité de location (« **Facilité de location en USD** ») auprès d'une société de crédit-bail des États-Unis. Au 30 septembre 2023, 3,6 millions de dollars et 0,2 million de dollars américains étaient dus respectivement au titre de la facilité de location en dollars canadiens et de la facilité de location en dollars américains.

Cautionnements de restauration

La Société a actuellement une entente avec une institution financière en vertu de laquelle elle a émis des cautionnements non garantis d'un montant de 9,6 millions de dollars pour s'acquitter des obligations de restauration du complexe Eagle River et d'un montant de 7,0 millions de dollars pour s'acquitter des obligations liées au complexe Kiena. Au 30 septembre 2023, le total des cautionnements de restauration émis aux agences environnementales gouvernementales s'élevait à 16,6 millions de dollars (16,6 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Les plans de fermeture du complexe Eagle River ont été modifiés et soumis à l'approbation du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (« MDNMRNF », maintenant le ministère des Mines) en 2019. Une modification supplémentaire du plan de fermeture de l'usine Eagle River a été soumise en 2021 et approuvée la même année. La modification du plan de fermeture de la mine Eagle River soumise en 2019 est toujours en cours d'examen, et la Société a soumis pour examen, en décembre 2021, une version mise à jour du plan consolidé de Mishi/Magnacon, remplaçant la modification précédente (2019). La Société a obtenu l'engagement financier de l'institution financière pour la modification des cautions en vue des augmentations prévues de la garantie financière à fournir au gouvernement pour l'estimation des exigences en matière de garantie financière.

Pour appuyer la décision de redémarrer les activités, la Société a soumis une mise à jour d'un plan de fermeture au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (« MERN ») pour le complexe Kiena au deuxième trimestre de 2021, des informations supplémentaires ayant été fournies au début de l'exercice 2023. Le plan est actuellement à l'étude au MERN et il devrait être déposé en 2024.

SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES

Au 8 novembre 2023, la Société détenait les titres en circulation suivants :

Actions en circulation	milliers
Actions ordinaires émises	148 967
Options d'achat d'actions ordinaires	1 606
Unités d'actions différées	540
Unités d'actions de performance	445
Unités d'actions restreintes	213

Programme de placement au cours du marché

Le 2 décembre 2022, Wesdome a mis en place un programme de placement d'actions au cours du marché (le « programme de placement au cours du marché ») aux termes duquel Wesdome peut émettre et vendre, à l'occasion, dans le cadre d'un placement public, jusqu'à 100,0 millions d'actions ordinaires à même le capital-actions (les « actions ordinaires »), à la seule discrétion de la Société et au cours du marché en vigueur. Les actions ne peuvent pas être émises dans le cadre du programme de placement au cours du marché lorsque la Société se trouve dans une période d'interdiction. Les ventes d'actions ordinaires dans le cadre du programme de placement au cours du marché seront effectuées conformément aux modalités d'une convention de distribution d'actions (la « convention de distribution ») datée du 2 décembre 2022 et conclue entre la Société et un syndicat de preneurs fermes comprenant la Financière Banque Nationale, BMO Marchés des capitaux et Desjardins Marchés des capitaux (collectivement, les « preneurs fermes »). Le volume et le calendrier des distributions en vertu du programme de placement au cours du marché seront déterminés à l'entière discrétion de la Société, sous réserve des limites réglementaires applicables.

Toutes les actions ordinaires vendues dans le cadre du programme de placement au cours du marché le seront par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou sur tout autre « marché » au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché sur lequel les actions ordinaires sont inscrites ou cotées ou sur lequel les actions ordinaires sont négociées au Canada, à des cours liés au cours du marché en vigueur au moment de la vente. Puisque les actions ordinaires seront distribuées aux cours du marché en vigueur au moment de la vente ou à certains autres cours, les prix peuvent varier entre les acheteurs et pendant la période de distribution. La TSX a approuvé l'inscription à la cote des actions ordinaires qui peuvent être vendues dans le cadre du programme de placement au cours du marché.

La Société prévoit actuellement utiliser le produit net du programme de placement au cours du marché aux fins du remboursement de la dette, du fonds de roulement et des besoins généraux de l'entreprise. Le programme de placement au cours du marché fournira à Wesdome un outil flexible lui permettant au besoin d'accéder de façon efficace et ponctuelle aux marchés financiers, afin de poursuivre l'exécution de sa stratégie de croissance. La direction de la Société dispose de toute la latitude voulue quant à l'utilisation réelle du produit net du programme de placement au cours du marché. En août 2023, un examen minutieux des projections opérationnelles et



financières à court terme a mené à la conclusion que l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché n'est plus nécessaire.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la Société a émis 4 413 476 actions ordinaires dans le cadre du programme de placement au cours du marché pour un produit brut de 31 988 000 \$, et les coûts y afférents ont totalisé 1 366 000 \$. Depuis la création de ce programme, la Société a tiré un produit brut de 45 068 000 \$ de l'émission de 6 007 376 actions ordinaires à un prix moyen de 7,50 \$ l'action, et les coûts afférents à ces émissions ont totalisé 1 838 000 \$.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit montre le calendrier des sorties de trésorerie liées aux obligations contractuelles au 30 septembre 2023 :

En milliers \$					
	Total	Dans un délai de 1 an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes et charges à payer	43 056 \$	43 056 \$	-	-	-
Emprunts	39 000	39 000	-	-	-
Obligations locatives	5 128	3 620	1 287	221	-
Engagements d'achats	26 886	26 886	-	-	-
Provisions pour démantèlement	27 007	-	-	-	27 007
	141 077 \$	112 562 \$	1 287 \$	221 \$	27 007 \$

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Prix moyen réalisé par once d'or vendue

Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est une mesure non conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS. Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est calculé en divisant les produits des ventes d'or reçus par la Société pour la période pertinente par les onces d'or vendues. Il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Produits des activités ordinaires selon les états financiers	69 696	84 555	76 701	75 035	61 823	61 931	66 694	85 505	230 952	190 448
Produits d'argent tirés des activités minières	(77)	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(233)	(203)
Produits d'or tirés des activités minières (a)	69 619	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	230 719	190 245
Onces d'or vendues (b)	27 000	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	89 000	81 500
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars canadiens (c) = (a) ÷ (b)	2 579	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 592	2 334
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3056	1,2768	1,2662	1,2603	1,3456	1,2828
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars américains (c) ÷ (d)	1 923	1 966	1 888	1 753	1 720	1 864	1 879	1 805	1 926	1 819

Coûts décaissés par once d'or vendue

Les coûts décaissés par once d'or vendue sont une mesure de performance qui n'est pas conforme aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS, ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. La Société a inclus cette mesure de la performance non conforme aux IFRS dans le présent document, car Wesdome estime que cette mesure généralement acceptée de la performance du secteur fournit une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer la performance et la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie. Par conséquent, elle vise à fournir des renseignements supplémentaires et ne doit pas être envisagée isolément ni comme un substitut des mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le tableau qui suit présente le rapprochement du total des coûts décaissés par once d'or vendue et du coût des ventes selon les états financiers pour chacun des huit derniers trimestres :

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Coût des ventes selon les états financiers	71 450	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	216 916	152 374
Épuisement et amortissement	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(71 327)	(31 134)
Produits d'argent tirés des activités minières	(77)	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(233)	(203)
Coûts décaissés (a)	47 386	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	145 356	121 037
Onces d'or vendues (b)	27 000	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	89 000	81 500
Coûts décaissés par once d'or vendue (c) = (a) ÷ (b)	1 755	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005	1 633	1 485
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3056	1,2768	1,2662	1,2603	1,3456	1,2828
Coûts décaissés par once d'or vendue en dollars américains (c) × (d)	1 308	1 298	1 040	1 134	1 247	1 205	1 023	797	1 214	1 158

Coûts de production par tonne broyée

Le coût du site minier par tonne broyée est une mesure de performance non conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS. En outre, il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, cette mesure est établie en ajustant le coût des ventes, tel qu'il est indiqué dans l'état des résultats pour l'épuisement et l'amortissement hors trésorerie, les redevances et les variations du niveau des stocks, puis en divisant le résultat par les tonnes traitées à l'usine. La direction est d'avis que le coût du site minier par tonne broyée fournit des renseignements supplémentaires sur la performance des activités minières et permet à la direction de surveiller les coûts d'exploitation de façon plus uniforme puisque la mesure par tonne broyée réduit la variabilité des coûts qui est associée aux différents niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la viabilité économique des blocs miniers. Comme chaque bloc minier est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits estimatifs par tonne doivent être supérieurs au coût de production par tonne broyée pour être économiquement viables. La direction sait que les fluctuations de la production influent sur cette mesure par tonne broyée et elle utilise donc cet outil d'évaluation de concert avec les coûts de production préparés conformément aux IFRS. Cette mesure complète l'information sur les coûts de production préparée conformément aux IFRS et permet aux investisseurs de faire la distinction entre les variations des coûts de production découlant des variations de la production et les variations de la performance opérationnelle.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Coût des ventes selon les états financiers	71 450	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	216 916	152 374
Épuisement et amortissement	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(71 327)	(31 134)
Redevances	(1 029)	(1 172)	(998)	(1 172)	(766)	(822)	(903)	(1 078)	(3 199)	(2 491)
Ajustements des stocks	384	(2 526)	2 524	1 288	(3 518)	1 697	1 856	373	382	35
Coûts d'extraction minière et de traitement, avant ajustement des stocks (a)	46 818	52 135	43 819	48 685	40 546	40 933	37 305	37 119	142 772	118 784
Minerai broyé (tonnes) (b)	102 505	116 496	96 607	109 725	71 954	94 127	86 252	100 374	315 608	252 333
Coûts de production par tonne broyée (a) ÷ (b)	457	448	454	444	563	435	433	370	452	471

Marge de trésorerie

La marge de trésorerie est une mesure qui n'est pas conforme aux IFRS; elle ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et elle n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et elle peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Elle correspond à la différence entre les produits tirés des ventes d'or provenant des activités minières et les coûts d'exploitation des sites miniers décaissés (voir Coûts décaissés par once d'or vendue en vertu de la présente section) selon les états financiers de la Société. La Société estime qu'elle illustre la performance des mines qu'elle exploite et permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance par rapport aux autres producteurs d'or qui présentent des résultats semblables.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Produits d'or tirés des activités minières (voir ci-dessus)	69 619	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	230 719	190 245
Coûts décaissés (voir ci-dessus)	47 386	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	145 356	121 037
Marge de trésorerie	22 233	28 722	34 408	26 466	16 993	21 873	30 342	47 681	85 363	69 208
Par once d'or vendue (en dollars canadiens) :										
Prix moyen réalisé (a)	2 579	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 592	2 334
Coûts décaissés (b)	1 755	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005	1 633	1 485
Marge de trésorerie (a) – (b)	824	897	1 147	840	618	842	1 084	1 270	959	849

Coûts de maintien complets

Les coûts de maintien complets (« **CMC** ») comprennent les coûts d'exploitation des sites miniers engagés dans les activités minières de Wesdome, les dépenses de maintien des investissements et de développement de la mine, les dépenses d'exploration des sites miniers et les obligations locatives d'équipement liés aux activités minières et les frais d'administration de la Société. La Société estime que cette mesure représente les coûts totaux de production de l'or à partir des activités actuelles et fournit à Wesdome et à d'autres parties prenantes des renseignements supplémentaires qui illustrent la performance opérationnelle de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie. Cette mesure des coûts vise à présenter le coût total de la production d'or provenant des activités actuelles, par once d'or vendue. Les nouveaux projets et le capital de croissance ne sont pas inclus.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Coût des ventes, selon les états financiers	71 450	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	216 916	152 374
Épuisement et amortissement	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(71 327)	(31 134)
Produits d'argent tirés des activités minières	(77)	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(233)	(203)
Coûts décaissés	47 386	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	145 356	121 037
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	9 683	9 024	8 484	7 179	5 134	5 297	5 255	5 523	27 191	15 686
Maintien des immobilisations minières	10 360	1 598	3 200	5 585	2 232	1 556	510	1 956	15 158	4 298
Installations de gestion des résidus	15	12	2	1 597	3 692	122	83	1 752	29	3 897
Charges de la Société et frais généraux	4 707	4 007	3 662	2 309	2 918	3 221	3 375	2 817	12 376	9 514
Moins : Développement de la Société	(161)	(210)	(31)	(72)	(87)	(31)	(106)	(258)	(402)	(224)
Païement d'obligations locatives	1 208	1 410	1 784	2 167	2 300	2 345	2 086	3 502	4 402	6 731
Coûts de maintien complets (CMC) (a)	73 198	71 604	59 308	67 274	60 965	52 507	47 467	53 021	204 110	160 939
Onces d'or vendues (b)	27 000	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	89 000	81 500
CMC (c) = (a) ÷ (b)	2 711	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412	2 293	1 975
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3056	1,2768	1,2662	1,2603	1,3456	1,2828
CMC en dollars américains (c) ÷ (d)	2 021	1 666	1 462	1 573	1 698	1 582	1 339	1 121	1 704	1 539

Marge de trésorerie nette CMC

La marge de trésorerie nette CMC est une mesure non conforme aux IFRS; elle ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et elle n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et elle peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Elle correspond à la différence entre les produits tirés des ventes d'or provenant des activités minières et les CMC (voir CMC par once d'or vendue en vertu de la présente section) selon les états financiers de la Société. La Société estime qu'elle illustre la performance des mines qu'elle exploite et permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance par rapport aux autres producteurs d'or qui présentent des résultats semblables.

En milliers	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Produits d'or tirés des activités minières (voir ci-dessus)	69 619	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	230 719	190 245
CMC (voir ci-dessus)	73 198	71 604	59 308	67 274	60 965	52 507	47 467	53 021	204 110	160 939
Marge de trésorerie nette CMC	(3 579)	12 881	17 307	7 701	804	9 363	19 139	32 389	26 609	29 306
Par once d'or vendue (en dollars canadiens) :										
Prix moyen réalisé (a)	2 579	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 592	2 334
CMC (b)	2 711	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412	2 293	1 975
Marge de trésorerie nette CMC (a) – (b)	(132)	402	577	244	29	361	684	863	299	359

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie d'exploitation et flux de trésorerie disponibles par action

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés en prenant la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation moins la trésorerie utilisée pour les dépenses en immobilisations et les obligations locatives, comme indiqué dans les états financiers de la Société. Les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie disponibles par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont une mesure non conforme aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS et ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS. Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans les états financiers de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque exercice. Ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par action	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation selon les états financiers (c)	45 076	13 979	5 120	10 267	12 945	12 101	29 893	48 160	64 175	54 939
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	(9 683)	(9 024)	(8 484)	(7 179)	(5 134)	(5 297)	(5 255)	(5 523)	(27 191)	(15 686)
Maintien des immobilisations minières	(10 360)	(1 598)	(3 200)	(5 585)	(2 232)	(1 556)	(510)	(1 956)	(15 158)	(4 298)
Installations de gestion des résidus	(15)	(12)	(2)	(1 597)	(3 692)	(122)	(83)	(1 752)	(29)	(3 897)
Projet de ventilation	-	-	-	-	-	(157)	(342)	(228)	-	(499)
Dépenses d'aménagement, d'exploration et d'évaluation inscrites à l'actif	-	-	-	(4 284)	(5 550)	(8 404)	(7 690)	(5 353)	-	(21 644)
Immobilisations des mines en développement	-	-	-	(13 958)	(17 230)	(22 796)	(20 723)	(30 103)	-	(60 749)
Croissance de l'exploration minière et du développement minier	(4 111)	(4 316)	(4 360)	(919)	-	-	-	-	(12 787)	-
Croissance des immobilisations minières	(7 485)	(2 898)	(6 687)	(5 668)	-	-	-	-	(17 070)	-
Achat de propriétés minières	-	-	(200)	-	-	-	-	-	(200)	-
Exploration en surface à Eagle River	-	-	-	-	-	-	-	(2 915)	-	-
Fonds détenus en contrepartie de lettres de garantie	(1 542)	-	-	(519)	-	-	-	-	(1 542)	-
Paieement des obligations locatives	(1 208)	(1 410)	(1 784)	(2 167)	(2 300)	(2 345)	(2 086)	(3 502)	(4 402)	(6 731)
Flux de trésorerie disponibles (a)	10 672	(5 279)	(19 597)	(31 609)	(23 193)	(28 576)	(6 796)	(3 172)	(14 204)	(58 565)
Nombre pondéré d'actions (en milliers) (b)	148 952	148 001	144 463	142 782	142 487	142 478	141 830	141 156	147 155	142 260
Données par action										
Flux de trésorerie d'exploitation (c) ÷ (b)	0,30	0,09	0,04	0,07	0,09	0,08	0,21	0,34	0,44	0,39
Flux de trésorerie disponibles (a) ÷ (b)	0,07	(0,04)	(0,14)	(0,22)	(0,16)	(0,20)	(0,05)	(0,02)	(0,10)	(0,41)

Bénéfice net (ajusté) et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) et le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) par action ne sont pas des mesures de performance conformes aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS et ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS. De plus, ces deux mesures peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) est calculé en soustrayant les profits et pertes ponctuels résultant de la cession d'actifs non essentiels, les charges non récurrentes et les ajustements fiscaux importants (comptabilisation de l'impôt minier et remboursements de crédit pour exploration) non liés au bénéfice de la période en cours, comme le montre le tableau ci-dessous. Wesdome divulgue cette mesure, qui repose sur ses états financiers, pour faciliter la compréhension des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société.

Bénéfice net (ajusté) et bénéfice net par action (ajusté)

En milliers, sauf les montants par action	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Résultat net selon les états financiers	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762	(8 607)	(11 179)
Ajustements pour :										
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	900	-	2 700	-	-	11 800	-	-	3 600	11 800
Charges de retraite	-	-	2 102	-	-	-	-	-	2 102	-
Total des ajustements	900	-	4 802	-	-	11 800	-	-	5 702	11 800
Effet connexe de l'impôt sur le résultat	(225)	-	(1 200)	-	-	(2 950)	-	-	(1 425)	(2 950)
	675	-	3 602	-	-	8 850	-	-	4 277	8 850
(Perte nette ajustée) bénéfice net ajusté (a)	(2 573)	(5 014)	3 257	(3 527)	(3 899)	(5 481)	7 051	24 762	(4 330)	2 329
Nombre pondéré d'actions (en milliers) (b)	148 952	148 001	144 463	142 782	142 487	142 478	141 830	141 156	147 155	142 260
Données par action										
(Perte nette ajustée) bénéfice net ajusté (a) ÷ (b)	(0,02)	(0,03)	0,02	(0,02)	(0,03)	(0,04)	0,05	0,18	(0,03)	(0,02)

BAIIA

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAIIA** ») est une mesure financière non conforme aux IFRS qui exclut les éléments suivants du bénéfice net (de la perte nette) : les charges d'intérêts; l'impôt minier, l'impôt sur le résultat et les charges pour épuisement et amortissement. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, elle et certains investisseurs utilisent le BAIIA comme indicateur de la capacité de Wesdome de générer des liquidités en produisant des flux de trésorerie d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement, les obligations liées à la dette et les dépenses en immobilisations. Le BAIIA vise à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux analystes; il n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et il ne doit pas être considéré isolément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le BAIIA exclut l'incidence des coûts décaissés des activités de financement et des impôts, ainsi que les effets des changements dans les soldes du fonds de roulement d'exploitation; il n'est donc pas nécessairement indicatif du résultat d'exploitation ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tels que déterminés selon les IFRS. D'autres producteurs peuvent calculer le BAIIA de façon différente. Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat net dans les états financiers de la Société et du BAIIA :

En milliers	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	CUM 2023	CUM 2022
Résultat net selon les états financiers	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762	(8 607)	(11 179)
Ajustements pour :										
(Recouvrements) charges d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	(9 820)	(2 356)	1 233	10 129	(3 339)	(257)	4 982	11 013	(10 943)	1 386
Épuisement et amortissement	23 987	28 215	19 125	13 428	11 464	11 316	8 354	8 121	71 327	31 134
Charges ponctuelles (produits ponctuels)	900	-	4 802	-	-	11 800	-	-	5 702	11 800
Charges d'intérêts	1 114	1 175	1 309	1 279	588	316	263	339	3 598	1 167
BAIIA	12 933	22 020	26 124	21 309	4 814	8 844	20 650	44 235	61 077	34 308

QUESTIONS COMPTABLES

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires résumés de Wesdome pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») selon des méthodes comptables conformes aux IFRS. Par conséquent, certaines informations comprises dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS ont été résumées ou omises, et les présents états financiers intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés sont conformes à celles appliquées et présentées dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La préparation des états financiers intermédiaires résumés conformément à IAS 34 exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants présentés des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances et dont le résultat sous-tend les jugements posés sur la valeur comptable des actifs et des passifs qu'il n'est pas facile d'obtenir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats obtenus pour un exercice complet. Les jugements et estimations critiques ayant servi à la préparation des états financiers intermédiaires résumés de la Société sont conformes à ceux appliqués et présentés.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

JUGEMENT CRITIQUE LORS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Coûts d'exploration et d'évaluation

Il faut faire preuve de jugement aux fins de déterminer si les coûts respectifs peuvent être inscrits à l'actif, le cas échéant, et s'ils sont susceptibles d'être recouverts par des travaux d'exploration futurs, lesquels peuvent être fondés sur des hypothèses concernant des événements et circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

(i) Réserves et ressources

Les réserves prouvées et probables représentent les parties économiquement exploitables des ressources minérales mesurées et indiquées de la Société qui ont été intégrées au plan minier. La Société estime ses réserves prouvées et probables et ses ressources minérales mesurées, indiquées et présumées à partir des renseignements compilés par des personnes dûment qualifiées. L'information relative aux données géologiques sur la taille, la profondeur et la forme des gisements de minerai nécessite des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux réserves prouvées et probables est fondée sur des facteurs tels que l'estimation des cours de change, les prix des produits de base, les besoins futurs en investissement et les coûts de production, ainsi que sur des hypothèses et des jugements géologiques posés aux fins d'estimer la taille et la teneur du minerai que renferme le gisement.

Les changements relatifs aux réserves prouvées et probables ainsi qu'aux estimations des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des biens et du matériel miniers, sur l'épuisement, sur l'évaluation de la perte de valeur et sur le moment du démantèlement et des obligations de remise en état.

(ii) *Épuisement*

L'épuisement d'un gisement minier est déterminé à l'aide de la méthode des unités de production (« UP ») sur une période ne dépassant pas la durée de vie estimée du gisement en fonction du nombre d'onces récupérables à partir de réserves prouvées et probables.

La variation des estimations sous-jacentes pourrait influencer sur le calcul du taux des UP et, par conséquent, sur la charge annuelle d'amortissement pour épuisement. Les changements dans les estimations peuvent découler d'une différence entre la production future réelle et les prévisions actuelles de la production future, de l'expansion des réserves minérales grâce aux activités d'exploration, des différences entre les coûts estimés et les coûts réels de l'exploitation minière, et des différences touchant le prix de l'or sur lequel repose l'estimation des réserves minérales.

Il faut poser des jugements importants pour déterminer la durée d'utilité et les valeurs résiduelles aux fins du calcul de l'épuisement, et aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la durée d'utilité et les valeurs résiduelles réelles ne différeront pas de façon significative des hypothèses.

(iii) *Provision pour obligations de démantèlement*

La Société évalue sa provision pour le démantèlement sur une base annuelle ou lorsque de nouveaux renseignements importants deviennent disponibles. Les activités d'exploitation et d'exploration minière sont assujetties à divers textes légaux et réglementaires régissant la protection de l'environnement. En général, ces textes légaux et réglementaires sont en constante évolution et la Société a effectué et entend effectuer à l'avenir des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. La prise en compte des obligations de démantèlement exige que la direction établisse des estimations des coûts futurs que la Société devra engager pour effectuer les travaux de démantèlement requis afin de se conformer aux textes légaux et réglementaires en vigueur applicables à chaque exploitation minière. De plus, des changements qui pourraient être apportés à l'avenir aux textes légaux et réglementaires sur l'environnement pourraient accroître la portée des travaux de démantèlement devant être effectués par la Société. L'augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence importante sur les montants imputés aux opérations de démantèlement. La provision représente la meilleure estimation, faite par la direction, de la valeur actualisée de l'obligation de démantèlement future. Les dépenses futures réelles peuvent différer des montants indiqués.

(iv) *Rémunération fondée sur des actions*

La détermination de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions ne repose pas sur le coût historique, mais plutôt sur des hypothèses subjectives intégrées dans un modèle d'évaluation d'options. Conformément à ce modèle, la direction doit établir des prévisions relatives aux événements futurs, notamment des estimations de la période de détention future moyenne des options sur actions émises avant l'exercice de ces options, leur expiration ou leur annulation, à la volatilité future du cours des actions de la Société pendant la période de détention prévue (en utilisant la volatilité historique comme point de référence) et au taux d'intérêt sans risque approprié. La rémunération fondée sur des actions est assortie d'un taux de déchéance prévu et est estimée en tenant compte des taux de déchéance historiques et des taux de déchéance futurs prévus. Un ajustement est apporté si le taux de déchéance réel diffère du taux prévu.

La valeur ainsi calculée n'est pas nécessairement celle que le détenteur de l'option pourrait recevoir dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance, étant donné qu'il n'y a pas de marché pour les options et que celles-ci ne sont pas transférables. La direction est d'avis que la valeur obtenue est très subjective et qu'elle dépend entièrement des hypothèses de départ.

(v) *Impôts sur le résultat et impôts différés*

La Société est assujettie aux lois fiscales en vigueur dans différentes administrations. Les lois fiscales sont complexes et peuvent être interprétées de différentes façons par les contribuables et par les autorités fiscales compétentes. La provision pour impôt sur le résultat et l'impôt différé reflète l'interprétation que fait la direction des lois fiscales pertinentes ainsi que son estimation des répercussions fiscales actuelles et

futures des transactions et des événements survenant au cours de la période. La Société peut être tenue de modifier sa provision pour impôt sur le résultat ou les soldes d'impôt différé lorsque la déductibilité finale de certains éléments est contestée avec succès par les administrations fiscales, que les estimations utilisées pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé à comptabiliser varient sensiblement ou que la réception de nouveaux renseignements rend nécessaire l'ajustement du montant d'impôt différé à comptabiliser. De plus, des événements futurs, par exemple l'apport de modifications à la législation ou à la réglementation fiscale, ou encore l'interprétation de ces lois et de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôt sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'impôt effectif. De tels changements pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils surviennent.

Il faut faire preuve de jugement aux fins d'évaluer de façon continue l'évolution de l'interprétation des règles fiscales ainsi que des règlements fiscaux et des lois fiscales pour s'assurer que les passifs sont complets et que les actifs sont réalisables. Les répercussions des différentes interprétations et applications pourraient être importantes.

(vi) *Recouvrabilité des propriétés minières*

La direction de la Société examine régulièrement les valeurs comptables de ses propriétés minières pour déterminer si des dépréciations sont nécessaires. Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des biens miniers dépend de la confirmation du droit de la Société à l'égard des concessions minières sous-jacentes, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour terminer l'aménagement, de la rentabilité future de la production ou du produit de disposition. La direction se fonde sur les plans relatifs à la durée de vie de la mine (« **DVM** ») pour évaluer la recouvrabilité économique et la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs. Les plans relatifs à la DVM fournissent un modèle économique à l'appui de l'extraction économique des réserves et des ressources. Un plan de DVM à long terme et un modèle géologique connexe déterminent les travaux de forage et d'aménagement requis pour agrandir ou mieux circonscrire le gisement de minerai existant.

(vii) *Stock de minerai*

Les dépenses engagées et l'épuisement des actifs utilisés dans le cadre des activités d'extraction et de traitement sont différés et accumulés à titre de coût du minerai stocké. Les montants ainsi différés sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation (**VNR**). Toute perte de valeur du minerai stocké résultant d'une réduction de la VNR est comptabilisée à titre de composante des coûts de la période courante.

L'affectation des coûts aux stocks de minerai et la détermination de la VNR nécessitent l'utilisation d'estimations. L'estimation des coûts de broyage futurs, des niveaux de broyage à venir, des prix actuels et à long terme de l'or et de l'argent ainsi que de la récupération du minerai est assortie d'un degré d'incertitude élevé.

(viii) *Provisions et passifs éventuels*

Un jugement est posé aux fins de déterminer si un événement passé a donné lieu à un passif qui devrait être comptabilisé dans les états financiers consolidés ou présenté comme passif éventuel. La quantification d'un tel passif nécessite souvent des jugements et des estimations. Ces jugements sont fondés sur un certain nombre de facteurs, notamment la nature des réclamations ou des litiges, le processus juridique et le montant potentiel payable, les conseils juridiques reçus, l'expérience passée et la probabilité qu'une perte soit réalisée. Plusieurs de ces facteurs sont des sources d'incertitude relatives aux estimations.

PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ

Nouvelles normes et interprétations

Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont été adoptées depuis la publication des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers* qui exigent que les entités fournissent les informations qui sont « significatives » concernant leurs méthodes comptables plutôt que leurs « principales » méthodes comptables.

Les modifications expliquent qu'une information sur les méthodes comptables est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications précisent également qu'une information sur les méthodes comptables peut être significative en raison de sa nature, même si les montants correspondants ne sont pas significatifs. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leur application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

L'IASB a publié des modifications à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* qui introduisent une définition des estimations comptables et fournissent d'autres clarifications pour aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Aux termes des modifications, les estimations comptables sont définies comme les « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Les modifications soulignent également qu'un changement d'estimation comptable résultant de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas une correction d'erreur, et que les changements d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont considérés comme des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas d'une correction d'erreur. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une seule opération (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 12)

L'IASB a publié des modifications à IFRS 1 *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, et à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, qui précisent que l'exemption de comptabilisation initiale prévue dans IAS 12 ne s'applique pas aux transactions donnant lieu à des différences temporaires imposables et à des différences temporaires déductibles de montant égal. Ces modifications ont pour but de réduire la diversité de l'information fournie sur l'impôt différé relatif aux baux et aux obligations de démantèlement. Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Son application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Les nouvelles normes publiées par l'IASB qui s'appliquent aux états financiers de la Société sont les suivantes :

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié la norme *Classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1), qui précise les consignes à suivre lorsqu'il faut déterminer le classement d'un passif, c'est-à-dire déterminer s'il est courant ou non courant. Les modifications servent à préciser :

- que le classement des passifs selon qu'ils sont courants ou non courants ne devrait être fondé que sur les droits en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière;

- que les attentes à savoir si une entité exercera son droit de reporter le règlement d'un passif n'ont pas d'incidence sur le classement de ce passif;
- que le règlement englobe les transferts à la contrepartie de liquidités, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services qui entraînent l'extinction du passif.

Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Son application anticipée est autorisée. Il s'agit simplement d'une clarification, et la Société a toujours respecté les exigences susmentionnées. La modification ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers de la Société lors de son adoption.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La présentation des instruments financiers exige que la Société fournisse des renseignements sur : a) l'importance des instruments financiers pour la situation financière et la performance de la Société et b) la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société s'expose au cours de la période et à la date de l'état de la situation financière, ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Voir la note 23 des états financiers intermédiaires résumés de la Société pour une analyse des facteurs qui touchent Wesdome.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux facteurs économiques et sectoriels et l'approche de la Société quant à la gestion de ces risques font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport de gestion annuel de 2022.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément à la réglementation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des certificats signés par la cheffe de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception des contrôles et des procédures de communication ainsi que de la conception de contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La cheffe de la direction et le chef de la direction financière ont conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable que :

- les informations importantes concernant la Société leur ont été communiquées;
- les informations devant être communiquées dans les documents déposés par la Société sont consignées, traitées, résumées et communiquées dans les délais prescrits par la législation sur les valeurs mobilières.

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles et procédures de communication de l'information de Wesdome au T3 de 2023.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La cheffe de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé « Internal Control - Integrated Framework (COSO 2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Tout système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu soit-il, comporte des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, concernant la préparation et la présentation des états financiers. Aucun changement important n'a

été apporté à nos contrôles internes au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 qui aurait pu avoir une incidence significative ou aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne de Wesdome à l'égard de l'information financière.

Limites des contrôles et des procédures

En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes en matière de ressources et que les avantages des contrôles doivent être mesurés par rapport à leurs coûts. De plus, les extrapolations de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont sujettes au risque qu'une conception ne permette pas d'atteindre les objectifs fixés dans toutes les situations ou dans le cadre de tous les événements futurs possibles. Par conséquent, en raison des limites inhérentes à un système de contrôle efficace par rapport au coût, des anomalies, qu'elles résultent d'erreurs ou de fraudes, peuvent se produire et ne pas être détectées.

RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques et scientifiques relatives aux activités d'exploration communiquées dans le présent document ont été préparées sous la supervision de Frédéric Langevin, ing., chef de l'exploitation de Wesdome, et de Michael Michaud, géo., vice-président, exploration chez Wesdome, qui les ont vérifiées et révisées, chacun d'eux étant une « **personne qualifiée** » au sens du Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers.

La vérification des données comprend la saisie et l'examen des données par les géologues principaux des projets sur place, la production de rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction de l'exploration et la réalisation des visites des lieux des projets par la haute direction de l'exploration pour examiner l'état des activités en cours des projets et les données sous-jacentes aux résultats déclarés. Tous les résultats du forage dans le cadre des projets d'exploration ou les estimations relatives aux ressources et aux réserves mentionnés dans le présent rapport de gestion ont été précédemment publiés dans des communiqués de presse par la Société et ont été préparés conformément au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers. Les données de sondage et de dosage des programmes de forage sont surveillées grâce à la mise en œuvre d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (« **AQ-CQ** ») conçu pour permettre le suivi des meilleures pratiques du secteur.

INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales ont été préparées conformément au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »), comme l'exigent les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour les besoins de l'information aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission (« **SEC** ») met en œuvre différentes normes afin de classer la minéralisation comme une réserve. En particulier, bien que les termes ressources minérales « mesurées », « indiquées » et « présumées » soient exigés en vertu du Règlement 43-101, la SEC ne les reconnaît pas. Les normes canadiennes diffèrent considérablement des exigences de la SEC. Les investisseurs sont priés de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité des gisements miniers dans ces catégories constituent des réserves ou seront transformés en réserves. De plus, l'existence et la faisabilité économique et juridique des ressources minérales « présumées » sont très incertaines. On ne peut présumer que la totalité ou une partie d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les émetteurs ne doivent pas publier les résultats d'une analyse économique portant notamment sur des ressources minérales présumées, sauf dans de rares cas.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » et sont fondés sur les attentes, les estimations et les extrapolations en date du présent rapport de gestion. Les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer », « estimer », « pouvoir », « planifier » et autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. La Société met en garde le lecteur que de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de Wesdome diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs estimés de la Société exprès

ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et que les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de performance future. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent considérablement des attentes actuelles expresses ou sous-entendues sont inhérents au secteur de l'exploitation aurifère et comprennent, sans s'y limiter, ceux présentés dans la section « Risques et incertitudes ». La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de l'apparition de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois applicables l'exigent.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont décrits dans la notice annuelle de 2022 de la Société déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.